



Thelloise

ROB

RAPPORT

D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2024

CADRE LEGAL

Le débat d'orientations budgétaires est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les départements (articles L2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT). Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu :

- ni lors de la même séance que celle concernant le vote du budget ;
- ni lors d'une séance précédent le même jour celle du vote du budget (il doit se tenir dans un délai suffisant avant le vote du budget pour permettre aux élus de prendre connaissance, suffisamment en amont, des éléments utiles au vote).

1/ Le contenu du débat d'orientations budgétaires

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. En effet, le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientations budgétaires. Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques a par ailleurs apporté les précisions suivantes :
À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, de la section de fonctionnement ;
 - 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
- Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants, ainsi que les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité ou de l'EPCI.

2/ Le rapport « égalité hommes/femmes »

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doivent présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (art. 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes).

Ce rapport comporte deux volets- un volet interne relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, réalisé à partir de données « relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération, à l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle ».- un volet territorial relatif aux politiques publiques de nature à favoriser l'égalité sur son territoire, notamment en réalisant un bilan des « actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques ». Ce dernier peut également comporter une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes, à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence et sur les données des bénéficiaires de ses politiques.

3/ Le rapport sur la situation des collectivités territoriales en matière de développement durable

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit les articles L. 2311-1-1, L. 3311-2, L. 4310-1 dans le CGCT. Ces derniers prévoient que les maires et présidents des collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, présentent, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. La production de ce rapport constitue également une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

SOMMAIRE

I Loi de finances 2024	6
A - Environnement macro-économique	6
B - Orientations de la loi de Finances pour 2024.....	6
C- Principales mesures relatives aux collectivités locales	7
1. Transferts financiers de l'Etat aux collectivités.....	7
2. Dotations.....	7
3. Péréquation verticale.....	7
4. Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	7
5. Fraction de TVA :	8
6. Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2024 :	8
7. Bouclier tarifaire :	8
8. Budget vert :.....	8
9. Compte financier unique :	8
10. Réforme des redevances des agences de l'eau au 1 ^{er} janvier 2025 :	8
II Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes du TAD et des zones d'activité économiques (ZAE)	9
PREAMBULE	9
A - Evolution du service Financier	16
B- Ressources Humaines : Masse salariale (chapitre 012), formations et autres dépenses de fonctionnement ...	16
1. Les prévisions 2024 par chapitre hors 012 (Fonctionnement)	16
2. Evolution du chapitre 012	16
3. Retour sur les évolutions financières de 2023.....	17
4. Retour sur les dossiers 2023	17
5. Point sur les dossiers 2024	17
6. Organigramme 2024	17
C - Le développement territorial (développement économique, emploi, tourisme et infrastructures)	18
1. Création/Relations Entreprises	19
2. Immobilier d'entreprises et foncier	19
3. Aménagement.....	20
4. Valorisation/promotion	22
5. Les partenariats.....	22
6. Les évènements	24
7. Attractivité des ZAE.....	25
8. L'Emploi.....	25
9. Les Clauses d'insertion :	25
10. Le partenariat avec les Missions Locales	25
11. Les subventions attribuées aux Clubs sportifs de la CCT évoluant à minima au niveau national	26

12. Le Tourisme.....	26
D - La Cohérence Territoriale	28
1. Le SCoT	28
2. Le PLH et la CIA	28
3. Les terrains familiaux locatifs.....	29
4. La transition écologique.....	29
5. Les Mobilités	30
6. Le barreau de Noailles	33
7. Le Plan Intercommunal de Sauvegarde	34
8. Autres interventions du Pôle Cohérence Territoriale en 2024.....	34
E- La Petite Enfance	34
1. Evolution 2023 et 2024	34
2. Les Haltes-Garderies Itinérantes (HGI)	35
3. Le Relais Petite Enfance	36
4. Les actions en direction du public.....	37
5. Le projet culturel.....	38
6. La Convention Territoriale Globale (CTG).....	38
7. Les charges supplétives.....	38
F- Les déchets	39
1. Le Tri à la source des biodéchets	40
2. Les Bornes à verre	41
3. Projets divers - année 2024	41
G- Le Pôle Technique : Services patrimoine communautaire et commande publique	42
1. Le service Patrimoine.....	42
2. Le Service de la Commande Publique	45
3. Les autres fonctions supports	46
4. La communication.....	50
5. Les aides aux communes.....	50
III Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes relevant des secteurs Assainissement collectif -SPANC GEMAPI.....	52
A - BUDGET GENERAL : COMPETENCE EAU POTABLE	52
B- BUDGET ANNEXE GEMAPI	53
C - BUDGET ASSAINISSEMENT.....	54
1. Travaux réalisés en 2023.....	55
2. Programme de travaux 2024	55
3. Aide aux particuliers pour la mise en conformité des raccordements	56
4. Etudes.....	56
IV Annexes	58

I Loi de finances 2024

A - Environnement macro-économique

Malgré un contexte international toujours tendu, des difficultés d'approvisionnement toujours persistantes, la croissance pour l'année 2023 résisterait à hauteur de 1,0%, permettant à l'économie française de ne pas cesser de croître.

Les prix des matières premières se sont détendus, toutefois, l'inflation s'établirait à 4,9 % affectant particulièrement la consommation des ménages.

Principaux Indicateurs :

Contexte macro-économique :	Réel 2023	PLF 2024
Croissance France	1,00%	1,40%
Croissance Zone euro	0,60%	1,20%
Croissance Mondiale	2,90%	2,70%
Estimation inflation France	4,80%	2,50%
Administrations publiques :	2023	PLF 2024
Croissance en volume de la dépense publique	-1,30%	0,50%
Déficit public (% du PIB)	4,90%	4,40%
Dette Publique (% du PIB)	109,70%	109,70%
Taux de dépense publique	55,90%	55,30%
Collectivités locales :	2023	PLF 2024
Transferts financiers de l'Etat	105,9 Mds €	105,5 Mds €
dont concours financiers de l'Etat	52,84 Mds €	53,98 Mds €
Dont DGF	26,85 Mds €	27,1 Mds €

B - Orientations de la loi de Finances pour 2024

Pour rappel, le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit les objectifs suivants :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution solde public (% du PIB)	4,9	4,4	3,7	3,2	2,7
Dette publique (en points de PIB)	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
Concours financiers aux collectivités locales (en Mds €)	52,84	53,98	54,94	55,66	56,04
Evolution dépenses fonctionnement des collectivités (en %)	4,8	2	1,5	1,3	1,3

C- Principales mesures relatives aux collectivités locales

1. Transferts financiers de l'Etat aux collectivités

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales atteignent 105,5 milliards d'euros dans la loi de finances 2024 et comprennent notamment les prélèvements sur les recettes de l'Etat (PSR) au profit des collectivités qui s'élèvent à 45,05 Milliards d'euros.

A l'intérieur de ces PSR, la Dotation Globale de Fonctionnement augmente de 222 millions d'euros pour atteindre 27,1 milliards d'euros. Avec cette enveloppe supplémentaire, plus de 60 % des communes doivent voir leur DGF augmenter en 2024.

2. Dotations

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 915 M€ (soit + 9M € par rapport à 2023)
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 577 M€ (soit +7 M€ par rapport à 2023)
- Dotation politique de la ville (DPV) : 130 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) : 153 millions €
- Dotations de solidarité rurale (DSR) et Urbaine (DSU) majorées respectivement de 100 M€ et 90 M€.
- Dotation titres sécurisés est portée à 100 M€ (contre 53 M€ en 2023) afin de favoriser la réduction des délais de délivrance des cartes d'identité et passeports.
- Dotation biodiversité : elle se transforme en dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales avec un doublement de son enveloppe (100 M€ en 2024).

Doté de 2 Mds € en 2023, le fonds vert est pérennisé et porté à 2,5 Mds€ en 2024 afin de continuer à soutenir « une approche transversale de la transition écologique dans 3 dimensions :

- La performance environnementale (rénovation énergétique, modernisation de l'éclairage public, etc)
- L'adaptation au changement climatique (prévention des risques d'inondation, des feux de forêt, érosion du trait de côte)
- L'amélioration du cadre de vie (zones à faible émission, mobilité, covoiturage, recyclage foncier des friches). »

Une part sera fléchée en direction de la rénovation des établissements scolaires.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) intègre 250 M€ permettant la prise en compte des dépenses d'aménagement dans l'assiette. Ainsi, sont concernées les dépenses réalisées à compter du 1^{er} janvier 2024 du compte 212 (agencements et aménagement de terrains).

3. Péréquation verticale

La péréquation verticale progresse en 2024 de 290 millions d'euros (contre 130 millions € en 2023). Plus précisément, la dotation d'intercommunalité augmente de 90 millions d'euros.

4. Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Pour rappel, démarrée en 2023, la suppression de la CVAE devait initialement être totalement effective cette année. Elle sera finalement étalée sur 4 années.

Pour les collectivités, cela ne devrait pas avoir d'impact, la recette étant compensée par une fraction de la TVA. Cette compensation progresse au même rythme que la TVA nationale.

Cette compensation correspond à la moyenne des montants de CVAE perçue sur les années 2020 à 2023 afin d'intégrer la hausse attendue.

Chaque année, la fraction de TVA sera composée de deux composantes :

- un montant fixe correspondant à la compensation
- la dynamique de la TVA, qui si elle est positive, alimentera le fonds national d'attractivité des territoires et sera répartie entre les collectivités.

5. Fraction de TVA :

La suppression de la taxe d'habitation a été compensée à compter de 2021 d'une part dynamique de TVA reversée par douzième.

Celle-ci évolue chaque année dans les mêmes proportions que celle du produit national de TVA. La prévision de TVA ajustée fait apparaître une progression d'environ +6,5% entre 2022 et 2023.

Pour 2024, le taux de progression prévisionnel de TVA estimé dans le cadre de la loi de finances pour 2024 est d'environ +5%.

6. Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2024 :

Pour rappel, depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives codifiés à l'article L1518 bis du Code Général des Impôts (CGI) relève d'un calcul basé sur l'évolution de l'inflation et non plus d'une fixation par amendement parlementaire.

Pour 2024, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur un an se situe à hauteur de 3,81 % fixant ainsi le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à 1,038.

7. Bouclier tarifaire :

Le bouclier tarifaire est maintenu en 2024 et permet de limiter les hausses des tarifs réglementés de l'électricité.

Pour rappel, les communes employant moins de 10 équivalents temps plein (ETP), avec moins de 2M € de recettes et avec un contrat d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVa sont éligibles à ce dispositif.

8. Budget vert :

Le gouvernement a introduit la notion de « budget vert » et sa diffusion dans la sphère locale.

Ainsi, le compte administratif (ou CFU) des collectivités locales de plus de 3 500 habitants devra comporter, à compter de 2024, un état annexé intitulé « impact du budget pour la transition écologique ».

Cet état présentera les dépenses notamment d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique du pays.

9. Compte financier unique :

Le compte financier unique (CFU) sera généralisé à compter de 2026.

10. Réforme des redevances des agences de l'eau au 1^{er} janvier 2025 :

Cette réforme vise à augmenter les ressources des agences de l'eau et assurer le financement des mesures du plan eau. Elle prévoit :

- La création d'une redevance sur la consommation d'eau potable due par chaque usager final du service.
- Et de 2 redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif en substitution des actuelles redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte.

II Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes du TAD et des zones d'activité économiques (ZAE)

Cette partie du rapport est volontairement très exhaustive et étayée. Elle comporte des éléments rétrospectifs relatifs à 2023 ainsi que les orientations 2024 dans un objectif de transparence de l'activité de la Communauté de communes Thelloise.

PREAMBULE

La déclinaison opérationnelle des axes de travail du mandat se poursuivra. Il convient de s'attarder sur les actions les plus emblématiques engagées ou qui seront réalisées en 2024.

Parmi les bonnes nouvelles à retenir, figure la totale prise en charge par le SMOTHD des déploiements de nouvelles prises.

A noter malgré tout une évolution de la contribution au SDIS : 2,04 millions en 2024 contre 1,9 millions en 2023.

Les services au public

L'année 2024 verra la mise en place d'un espace France Services multisites (4 lieux) à destination des habitants de notre territoire. Il permettra un accompagnement de premier niveau sur les démarches de neuf partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques.

Cette offre de services obligatoires sera complétée d'une offre de services locale proposée par l'intercommunalité.

Le développement économique et l'emploi

En 2024, la CC Thelloise entend poursuivre le développement de ses relations avec les entreprises du territoire de plusieurs manières : prospection active, visites, évènements.

Elle inscrira également des crédits d'étude afin de travailler sur l'aménagement et la commercialisation des zones d'activité dont elle est maître d'ouvrage.

Elle étoffera encore son offre de services en matière d'accompagnement, s'agissant notamment de la création d'entreprise.

Comme en 2023, des travaux conséquents de rénovation des voiries sur les zones d'activité seront réalisés. La CC Thelloise déclinera son PPI avec plus de 550 000 € inscrits pour 2024.

La mise en place de clauses d'insertion dans les marchés lancés par l'EPCI se poursuivra avec comme objectif de permettre à la population locale en recherche d'emploi d'obtenir des débouchés en matière d'insertion professionnelle.

Le Tourisme, la valorisation du territoire, l'attachement au cadre de vie et à la ruralité

L'année 2024 et plus particulièrement le premier trimestre 2024 verront l'édition de deux supports de communication importants : le guide touristique en Thelloise (véritable vitrine de nos pépites et de l'offre touristique du territoire) et le guide des randonnées (fruit d'une co-construction avec les communes).

L'étude relative à la mise en place d'une stratégie en matière de Tourisme sera finalisée à la fin du 1^{er} trimestre. Des orientations et un certain nombre d'actions sont déjà programmés pour 2024.

Les mobilités

La Communauté de communes Thelloise souhaite permettre à tous les habitants du territoire d'avoir accès à une offre de services de déplacement plus vertueuse pour l'environnement. Le but est de diminuer l'utilisation des énergies fossiles carbonées, prédominantes sur le territoire. Le plan de mobilité simplifié, outil de planification, sera finalisé et permettra de hiérarchiser les actions à mettre en œuvre dans le cadre du transport des personnes (transport à la demande, lignes régulières, multimodalité...), des déplacements doux et des solutions alternatives à l'usage du véhicule individuel (covoiturage, autopartage...).

L'élaboration d'un schéma directeur cyclable sera finalisée et la CC Thelloise engagera la création d'une voie douce entre Sainte Geneviève et Laboissière-en-Thelle en partenariat avec la CC des Sablons et les deux communes concernées.

Elle adhérera également à une plateforme de co-voiturage afin d'inciter ses habitants à utiliser cette forme de mobilité partagée et de limiter la production de GES tout en fluidifiant les flux routiers.

L'habitat, le logement

Le Programme Local de l'Habitat de la Thelloise sera approuvé d'ici juin 2024 et les premières actions seront lancées, en partenariat avec les communes.

La grille de cotation du logement social adoptée en juin 2023 sera testée quelques mois à partir du 1^{er} janvier 2024 avec les opérateurs bailleurs sociaux afin d'identifier des incohérences potentielles dans sa mise en œuvre.

De plus, la CC Thelloise a signé une convention avec l'Etat pour obtenir accès sur le Système National d'Enregistrement. La CIL élaborera prochainement un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID), ainsi qu'une Convention Intercommunale d'Attribution.

Le développement durable comme axe transversal de travail, les déchets

Le Plan Climat Air Energie du Territoire sera approuvé sur ce conseil communautaire de février 2024. Cet outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, nous permettra d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat de notre territoire.

Plusieurs actions significatives seront lancées dès ce début d'année à savoir le lancement d'une prestation de Thermographie aérienne visant à inciter les foyers et entreprises à rénover-isoler leurs habitations- bâtiments d'activités.

Un cadastre solaire sera également élaboré afin d'offrir une information complémentaire d'aide à la décision pour les particuliers, entreprises, agriculteurs.

Nous travaillerons également avec la Chambre d'agriculture sur les thématiques de l'eau, de la biodiversité et de la diversification économique - touristique des producteurs locaux.

La CC Thelloise a souhaité s'engager dans une démarche vertueuse et contribuer à la transition écologique. En tant que structure publique, la CCT doit en effet faire preuve d'exemplarité en matière de réduction des émissions de GES.

Ainsi, la démarche de sobriété numérique initiée en 2023 sera élargie en 2024 et la mise en place d'une stratégie numérique responsable sera effectuée. Cette démarche inclura une mesure de l'empreinte environnementale du système d'information, un plan d'action ainsi que des indicateurs de suivi. L'inclusion numérique sera également au programme de notre budget 2024.

Comme chaque année, la CCT animera des ateliers numériques hebdomadaires sur 3 communes afin d'accompagner notamment les seniors dans leurs démarches en ligne.

Comme vu plus haut, l'action de notre nouvel espace France Services permettra d'accompagner nos habitants dans leurs démarches dématérialisées quotidiennes et de lutter contre la fracture numérique.

Le partenariat avec la société Orange sera reconduit et donnera lieu à une action de sensibilisation au sein des collègues.

La rénovation du patrimoine communautaire est également inscrite (poursuite de la rénovation extension des locaux du siège de notre communauté de communes, études préalables à des travaux de rénovation thermique et acoustique sur les deux gymnases). Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle concession de service public pour laquelle la société Aquathelle a été retenue, des travaux de modernisation et extension du site seront réalisés (plaine de jeux extérieurs, bassin d'activité et espace bien être, espace tisanerie/ relaxation), coût des travaux estimé à 5,9 millions d'euros.

S'agissant des biodéchets, la CC Thelloise poursuivra la vente de composteurs à prix coûtant aux habitants en accentuant la sensibilisation des bailleurs sur l'habitat collectif. Elle prolongera ses formations, en différents points du territoire, à l'attention des administrés et mettra en place des foyers témoins.

Le subventionnement des broyeurs de végétaux se poursuivra et, nouveauté 2024, nous subventionnerons également les récupérateurs d'eau de pluie destinés à l'usage domestique.

45 nouvelles bornes à verre seront installées ou remplacées sur plusieurs communes du territoire d'ici fin mars 2024, la seconde phase de déploiement étant prévue pour la fin d'année.

Enfin, concernant la ressource en eau, nous avancerons sur les conditions du transfert, à notre intercommunalité, de la compétence eau potable

Evolution de l'organisation administrative, mise en place d'une carte des valeurs partagées par les agents de la CC Thelloise et Projet d'administration

L'évolution des missions dévolues à la CC Thelloise induit une réorganisation d'une partie de l'organigramme et des ajustements d'effectifs avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Le pôle de la Cohérence Territoriale est concerné. La partie Habitat Logement nécessite la création d'un poste. Le service intègre également la compétence mobilité. Le service Petite Enfance et le service économie, emploi, tourisme évoluent également en pôles. Le service économie, emploi, tourisme se renforce également pour prendre en charge les infrastructures communautaires. Il est désormais dénommé pôle du Développement Territorial.

Parallèlement, sous l'impulsion de la Directrice Générale des Services, une charte des valeurs partagées a été élaborée collégialement par les agents de la CC Thelloise.

Cette charte s'applique à toute l'organisation et au fonctionnement de la Communauté de communes Thelloise. Elle engage chaque agent de la collectivité, quelle que soit sa place dans l'organisation.

Enfin, la réalisation d'un projet d'administration adossé au projet de territoire est en cours et bien avancée.

Estimation du résultat 2023 du budget principal :

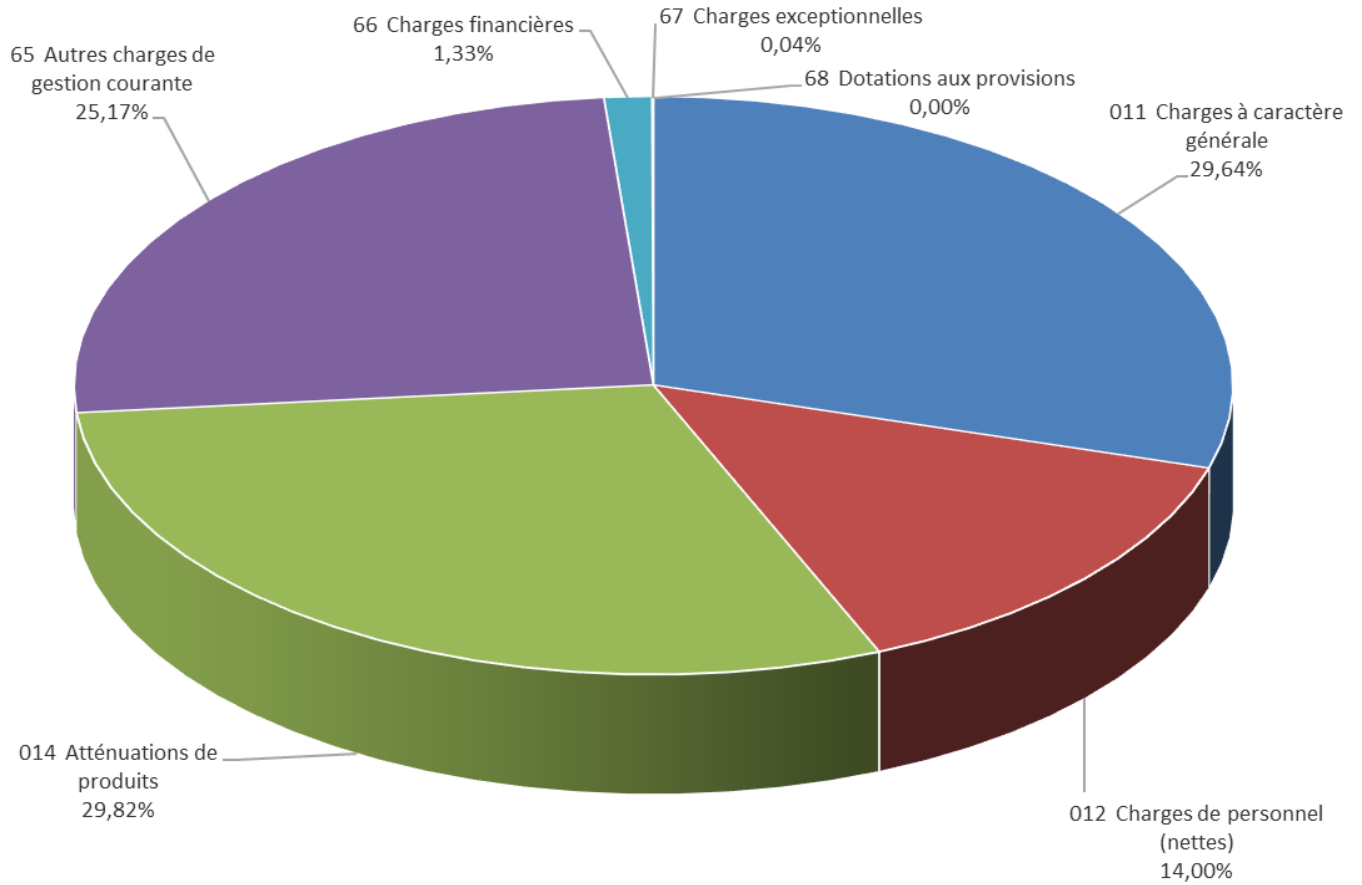
Les résultats estimés de l'exercice 2023 sont de :

- + 4 643 608 euros en section de fonctionnement
- + 3 034 544 euros en section d'investissement et + 211 159 euros en prenant en compte les restes à réaliser.

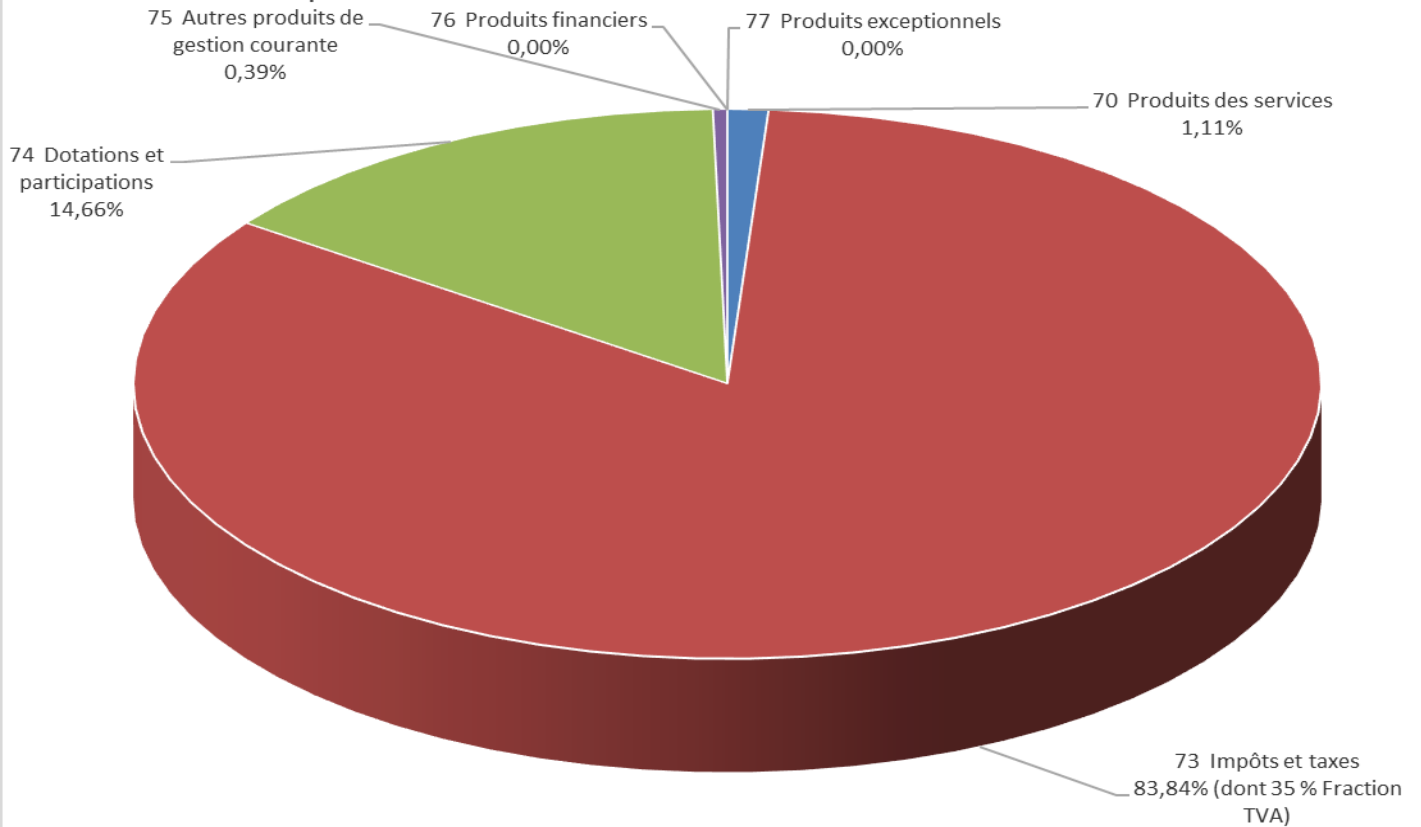
BUDGET PRINCIPAL- EXERCICE 2023				
Résultat à la date du 17/01/2024				
SECTIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	RESTES A REALISER	REAL + RAR
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	14 267 783,50	7 888 007,07	3 846 008,51	11 734 015,58
RECETTES	14 267 783,50	10 922 551,56	1 022 623,71	11 945 175,27
RESULTATS D'INVESTISSEMENT		3 034 544,49	-2 823 384,80	211 159,69
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	25 778 441,34	22 047 638,19	1 279 574,55	23 327 212,74
RECETTES	25 778 441,34	27 967 267,06	3 554,00	27 970 821,06
<i>En attente P503</i>				
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT		5 919 628,87	-1 276 020,55	4 643 608,32
RESULTAT		8 954 173,36	-4 099 405,35	4 854 768,01

Le résultat positif de la section de fonctionnement permet de générer de l'autofinancement et il est prévu d'affecter la somme de 2,77M € en section d'investissement.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement - BP 2024



Répartition des recettes réelles de fonctionnement - BP 2024



Par chapitre : Section d'investissement

PROJET BUDGET 2024- RECAPITULATIF INVESTISSEMENT							
DEPENSES	RAR 2023	Propositions BP 2024	TOTAL BUDGET 2024	RECETTES	RAR 2023	Propositions BP 2024	TOTAL BUDGET 2024
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	13 179,28	304 410,00	317 589,28	Chap 001 - Résultat d'investissement reporté	0,00	3 034 544,49	3 034 544,49
Chap 204 - Subventions d'équipements versées	1 018 778,84	1 655 000,00	2 673 778,84	Chap 021 - Virement du fonctionnement	0,00	600 000,00	600 000,00
Chap 21 - Immobilisations corporelles	1 082 686,12	2 675 750,00	3 758 436,12	Chap 10 - Dotations et fonds divers	0,00	3 070 000,00	3 070 000,00
Chap 23 - Immobilisations en cours	1 663 484,25	1 900 000,00	3 563 484,25	Chap 13 - Subventions d'investissement	948 768,05	0,00	948 768,05
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	1 002 000,00	1 002 000,00	Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 339 697,25	1 339 697,25
Chap 040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00	427 000,00	427 000,00	Chap 040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Chap 001 - Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	Chap 024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Chap 020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	Chap 041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chap 041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	Chap 204 - Immobilisations incorporelles	0,00	140 000,00	140 000,00
Chap 10 - Dotations et fonds divers	0,00	0,00	0,00	Chap 21 - Immobilisations corporelles	0,00	548 000,00	548 000,00
Chap 4581 - Opérations sous mandats	12 576,96	568 030,00	580 606,96	Chap 4582 - Opérations sous mandats	73 855,66	568 030,00	641 885,66
				Chap 18 - Compte de liaison	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 790 705,45	8 532 190,00	12 322 895,45	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 022 623,71	11 300 271,74	12 322 895,45

REPARTITION DU BUDGET 2024 PAR COMPETENCES ET SERVICES																		
FONCTIONNEMENT																		
	Dev Eco	Déchets	Aménagement territorial	Mobilités/Voirie/Voies douces	Petite Enfance	Urbanisme / SIG	Maison France Service	Aquathelle	AGV	Assainissement	Patrimoine dont gymnases	Secrétariat général/Direction générale	Services généraux				TOTAL	
													RH (dont non ventilé : Assurance, CNAS, Participation mutuelle, Tickets resto etc...)	NTIC	Communication	Commande Publique		Finances
Dépenses du service	181 000	3 813 920	90 900	227 750	96 126						314 640	76 760	250 721	113 680	97 750	4 680	2 955 000	8 222 927
Dépenses de personnel	179 301	183 365	144 063	149 153	631 852	335 474	82 096			287 316	333 306	354 989	276 982	46 839	88 632	56 829	122 477	3 272 674
Dépenses dans les autres services dont :	343 593	21 010	7 200	4 285	48 770	28 300	9 120	986 650	163 810	22 580	45 416	0	0	0	0	0	0	1 680 734
Patrimoine	123 650	7 400	0	0	29 000		5 600	0	80 000	1 500								247 150
NTIC	6 000	6 760		700	9 150	28 300	2 220		1 310	1 600	4 600							60 640
Secrétariat Général	9 710	1 820	6 200	300	4 850	0	1 300			4 200	140							28 520
RH (hors masse salariale)	294	0	0	285	1 170	0				600	4 056							6 405
Commande Publique	1 000	480	1 000	3 000	4 600			986 650	82 500	14 480	11 170							1 104 880
Communication	5 950	4 550	0	0	0	0				200	1 000							11 700
Mobilités/Voirie	171 655										5 000							176 655
Finances	25 334										19 450							44 784
Contributions	254 040	3 130 000			61 000		91 216	986 650	163 810	309 896	5 000					92 000	8 888 000	12 430 040
TOTAL Fonctionnement	957 934	7 148 295	242 163	381 188	837 748	363 774	91 216	986 650	163 810	309 896	698 362	431 749	527 703	160 519	186 382	153 509	11 965 477	25 606 375
							20523,965											
INVESTISSEMENT (Propositions nouvelles)																		
	Dev Eco	Déchets	Aménagement territorial	Mobilités/Voirie/Voies douces	Petite Enfance	Urbanisme / SIG	Maison France Service	Aquathelle	AGV	Assainissement	Patrimoine dont gymnases	Secrétariat général/Direction générale	RH	NTIC (dont THD)	Communication	Commande Publique	Finances	TOTAL
Dépenses du service	80 000	430 000		1 307 030	3 000						2 083 100		2 000	19 000			1 994 000	5 918 130
Dépenses dans les autres services dont :	826 500	45 500	72 650	250	2 800	1 000	2 750	1 400 000	106 700	5 910	1 110	1 250	2 650	0	4 350	250	140 390	2 614 060
Patrimoine	221 000	44 500	1 150						106 700	910			600		1 650		140	376 650
NTIC	1 000	1 000	1 500	250	2 800	1 000	2 750			5 000	1 110	750	2 050		2 700	250	5 250	27 410
Secrétariat Général												500						500
RH																		0
Commande Publique								1 400 000										1 400 000
Communication																		0
Mobilités/Voirie	554 500																	554 500
Participations et fonds versés	50 000		70 000														135 000	255 000
TOTAL Investissement	906 500	475 500	72 650	1 307 280	5 800	1 000	2 750	1 400 000	106 700	5 910	2 084 210	1 250	4 650	19 000	4 350	250	2 134 390	8 532 190
TOTAL FONCT + INVT	1 864 434	7 623 795	314 813	1 688 468	843 548	364 774	93 966	2 386 650	270 510	315 806	2 782 572	432 999	532 353	179 519	190 732	153 759	14 099 867	34 138 565

A - Evolution du service Financier

Le service financier accompagne en tant que service support, les services de la CCT dans la préparation, le suivi et l'exécution de leur budget.

En 2023, le service financier a préparé le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

Un important travail de paramétrage et de transposition des comptes et codes fonctionnels a été réalisé tout au long de l'année.

Plusieurs délibérations ont été prises en vue de ce passage :

- Délibération de principe
- Délibération sur la fongibilité des crédits
- Délibération déterminant les règles d'amortissement
- Délibération adoptant un règlement budgétaire et financier

De même, la mise au propre de l'actif a été accentuée cette année afin de préparer cette transition.

Des régularisations d'actif seront encore prévues en 2024.

En partenariat avec un bureau d'études, un travail a été entrepris sur les taxes foncières payées par la CCT afin d'obtenir des dégrèvements sur les 5 dernières années. Ainsi, 20 000 euros ont été remboursés par la DDFIP et une économie annuelle de près de 4 000 euros sera ainsi effectuée chaque année à compter de 2024.

A noter que la contribution au SDIS évolue de manière significative en 2024 : 2 041 000 € sont inscrits.

B- Ressources Humaines : Masse salariale (chapitre 012), formations et autres dépenses de fonctionnement

1. Les prévisions 2024 par chapitre hors 012 (Fonctionnement)

Le chapitre 011 comporte les formations hors CNFPT, les frais de déplacement, les EPI (vêtements de travail). Il s'élève à 45 576 € pour 2024.

Le chapitre 65 intègre les indemnités des élus et les cotisations associées, soit un montant de 211 550 € en 2024.

Le total 2024 de ces crédits est stable par rapport à 2023.

2. Evolution du chapitre 012

Le montant des charges de personnel et cotisations s'élève à 3 272 674 €, soit une hausse de 236 478 € par rapport à 2023. Les évolutions tiennent compte des éléments ci-dessous.

L'augmentation du 012 tient compte également des éléments suivants :

- **Evolution IFSE au 1^{er} janvier 2024** (réexamen obligatoire tous les 4 ans / évolution des missions ou organigramme) : 4 agents +10 agents soit 14 agents au total.

Coût brut mensuel 1 548,71 € / coût brut annuel 18 584,52 €

- **Augmentation de 5 points au 1^{er} janvier 2024 => cout global chargé avec +3% = 26 958,42 €**
- **Postes à pourvoir et postes en création :**

Les nouveaux postes créés en 2024 concerneront le pôle Cohérence Territoriale (création d'un poste de chargé de mission Habitat/logement), le pôle Développement Territorial (création d'un poste de chargé de mission voiries et infrastructures), le pôle Assainissement (assistante administrative et technique du fait de la mobilité de l'agente sur France Services et les finances).

Le poste en contrat d'apprentissage sur le volet transition écologique est converti en poste à temps complet (fin du contrat d'apprentissage).

Trois postes à temps partiel sont créés pour le dispositif « Espace France Services » sont créés, sachant que les 3 agents étaient déjà dans les effectifs en renfort ou en remplacement d'agents absents.

L'effectif attendu une fois tous les postes pourvus sera de 62.

3. Retour sur les évolutions financières de 2023

- Coût brut GIPA (prime pouvoir d'achat) => 3 agents concernés **2 972, 42 €**
- Augmentation du minimum de traitement indiciaire au 01/01/23 (IM 353 + 1 points) => 9 agents concernés coût brut mensuel 43,65 € (coût brut annuel 523,80 €)
- Avancement d'échelon en 2023 => 25 agents concernés coût brut annuel **8 596,49 €**
- Augmentation du minimum de traitement indiciaire au 01/05/23 (IM 361 + 8 points) => 10 agents concernés coût brut mensuel 388 € (coût brut annuel 3 104,02 € - 8 mois)
- Attribution de points d'indices majorés différenciés au 01/07/2023 => 13 agents concernés coût brut mensuel 231,37 € (coût brut annuel 1 388,22 € - 6 mois)
- CIA 2023 => 44 agents **80 786,49 €**

4. Retour sur les dossiers 2023

- Mise à jour du document unique 2023
- Mise en place de la procédure « lanceurs d'alerte »
- Mise en place du forfait « mobilités durables »
- Adhésion contrat groupe pour la protection sociale complémentaire :
 - o Au 01/10/2023 SANTE – contrat CDG 60 / MNT
- Revalorisation des titres restaurants => au 1^{er} septembre 2023 de 7,25 € à 8,25 €
- Guide de l'agent en novembre 2023

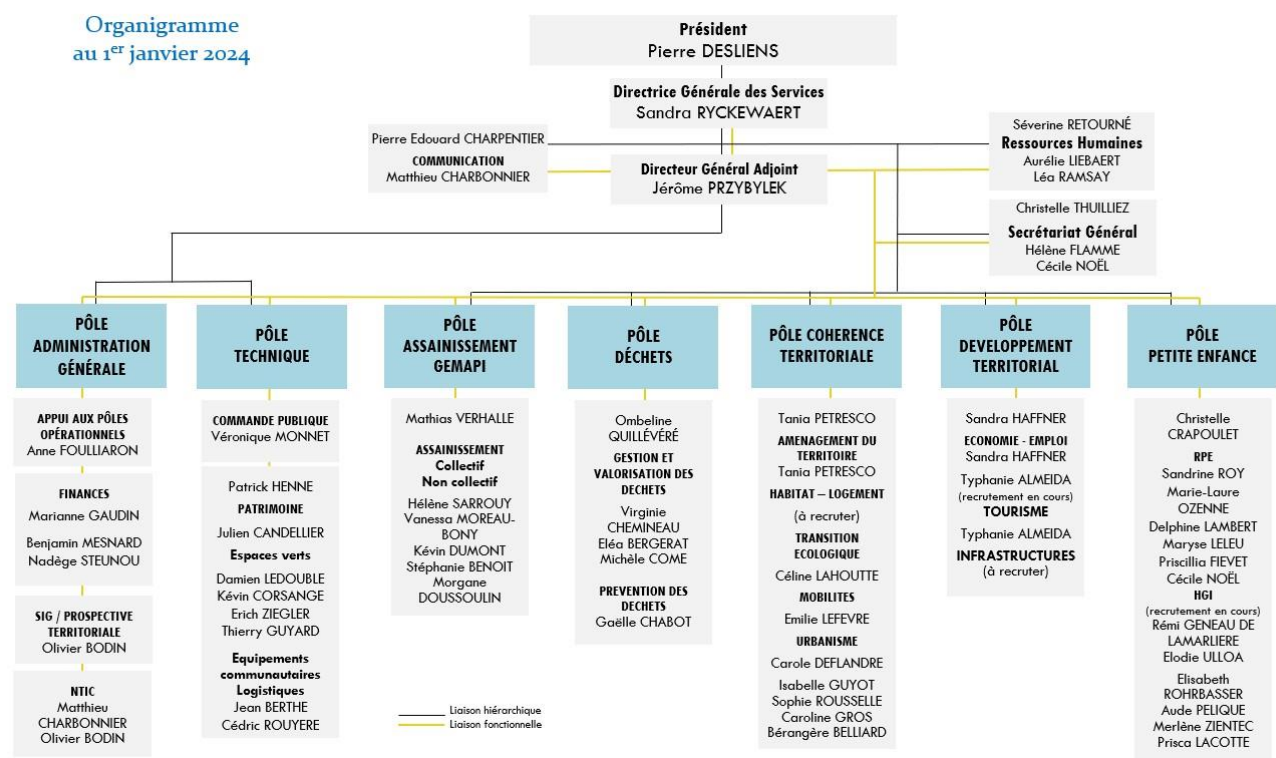
5. Point sur les dossiers 2024

- Passage à la carte dématérialisée des titres restaurants au 1^{er} janvier 2024
- Adhésion au contrat groupe pour la protection sociale complémentaire :
 - o Au 01/01/2024 – contrat CDG/TERRITORIA
- Refonte des lignes directrices de gestion au 1^{er} janvier 2024
- Plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

6. Organigramme 2024

L'effectif au 31/12/2023 est de 57 emplois dont 45 agents titulaires, 11 agents non titulaires de droit public et 1 contrat d'apprentissage (69% de femmes et 31% d'hommes)

Organigramme
au 1^{er} janvier 2024



C - Le développement territorial (développement économique, emploi, tourisme et infrastructures)

L'évolution des compétences de la CC Thelloise et la montée en charge de certaines missions ont engendré une évolution de l'organisation administrative interne avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024.

Le pôle Attractivité territoriale a été scindé en deux nouveaux pôles :

- Le pôle du développement territorial
- Le pôle de la Petite Enfance

La compétence en matière de Maison France Services (Espace France Services) a été quant à elle rattachée au Secrétariat Général et donnera lieu également à mise en œuvre au 1^{er} trimestre 2024.

Le service du développement économique, de l'emploi et du tourisme a donc évolué en pôle du développement territorial et il lui a été ajoutée une mission « infrastructures ». Ce nouveau pôle placée est la responsabilité de l'ancienne responsable du service économique et comptera, après recrutements 4 agents.

- **Economie, emploi** (chefe du pôle, chargés de mission relation entreprises et promotion du territoire) : création d'entreprise, relations entreprises, évènementiel entreprises, animation des relations avec les partenaires (consulaires, ADIE PFIL...) et les promoteurs - commercialisateurs, aménagement et commercialisation des ZAE, promotion des ZAE, animation des conventions avec les chambres consulaires et les structures de l'emploi (Missions locales, Pôle Emploi, structures d'insertion) dont clauses d'insertion...
- **Tourisme** (chargée de mission promotion du territoire) : adhésion à un office de tourisme, mise en œuvre de la stratégie touristique de la CC Thelloise, appui aux projets publics et privés (ingénierie et financier), valorisation et promotion des chemins de randonnée...
- **Infrastructures** : coordination du marché de travaux de voirie (en groupement pour les communes + marché de la Thelloise), gestion et l'entretien des VIC (voiries d'intérêt communautaire), réalisation en phase travaux

d'un barreau routier à Noailles, gestion et l'entretien des voiries dans les ZAE, travaux de mise en place ou d'adaptation de la signalétique verticale et horizontale, travaux de création et d'entretien des voies douces...

Le budget 2024 du pôle du développement territorial se déclinera de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

BP 2024 du budget général : 435 040 €

BP 2023 du budget général : 379 000 €

Dépenses d'investissement

BP 2024 du budget général : 80 000 €

BP 2023 du budget général : 118 000 €

1. Création/Relations Entreprises

Porteurs de projet accompagnés en 2023 : 5

Visites d'entreprises et de sites touristiques : 41

- 25 acteurs visités par le service
- 5 entreprises rencontrées dans leurs locaux par le service et en présence du Président DESLIENS
- 11 entreprises visités par le service, le Président et la CMA

Mises en relation réalisées : 45 entreprises ont été mises en relation avec 93 entreprises, partenaires, consulaires.

Proposition nouvelle au BP 2024 :

Lancement d'une étude économique sur le tissu industriel thellois : existant, synergie possible, potentiel d'accueil de nouvelles activités et leurs besoins : 10 000 €

2. Immobilier d'entreprises et foncier

a. Bourse aux locaux/terrains

Le pôle reçoit régulièrement des demandes de locaux ou terrains. Il est également sollicité par la Région Hauts de France qui cherche à implanter des nouvelles entreprises dans la Région.

Aussi, et afin d'avoir une visibilité la plus exhaustive possible, une bourse aux locaux a été mise en place, grâce à un travail de recherches sur les sites des commercialisateurs mais aussi à des échanges que nous essayons d'avoir de façon régulière avec eux et les propriétaires.

Cela nous permet également d'avoir une visibilité sur les besoins des entreprises qui ont une volonté de s'installer en Thelloise.

Ainsi 20 demandes de locaux ou terrains ont été traitées en 2023.

b. Adhésion à l'Observatoire Isarien de l'immobilier d'entreprises (O2IE)

Les données en termes d'immobiliers d'entreprises sont difficilement accessibles. Il est pourtant primordial de connaître l'état des marchés foncier et immobilier sur le territoire afin d'en informer les potentiels investisseurs. C'est la raison pour laquelle la CCT a adhéré en cours d'année 2022 à l'O2IE pour une cotisation de 2000 €.

La cotisation a été renouvelée en 2023 et nous proposons de la reconduire également en 2024.

Proposition BP 2024 :

Lancement d'une étude sur l'opportunité de créer un tiers-lieu et/ou de l'immobilier d'entreprises à Puiseux-le-Hauberger.

Dans le cadre des travaux sur l'élaboration du projet de territoire, il a également été demandé la réalisation de cette étude : un montant de 30 000 € a ainsi été inscrit au BP 2023. Il est proposé de le baisser à 25 000 € pour 2024.

3. Aménagement

3.1 Budget principal

La Fosse au Bailly - Chambly :

Dépenses envisagées en 2023 : 20 000 € TTC : conseils juridiques, impacts financiers et fiscaux. Crédits non utilisés : proposition de diminuer à 10 000 € pour 2024 au vu de l'état d'avancement du projet d'aménagement.

Le Fossé-Lecomte :

Principales dépenses 2023 : études : 30 000 € HT. Etudes non réalisées suite à une redéfinition des priorités d'aménagement : proposition de diminuer les demandes de crédits de 30 000 € à 25 000 € pour 2024 : frais de pré-études : 20 000 € + évaluation/négociation des terrains : 5 000 €

Sainte-Geneviève :

Lancement fin 2022 d'une pré-étude d'aménagement dont l'objectif est de cerner les enjeux programmatiques : 5 820 € engagés en 2022. L'étude s'est poursuivie en 2023.

En 2024, après un retour de la commune sur le calendrier de modification de son PLU, il pourra être envisagé d'approfondir les pré-études en 2024 : 20 000 €

Zone Chambly – Belle Eglise

Suite aux discussions avec les services de l'Etat, le projet privé du Parc d'activité du Pays de Thelle a été retravaillé et ne consommera que 22 hectares sur les 41 hectares prévus initialement. Le projet comprendra un parc TPE/PME et un seul bâtiment logistique. L'ensemble des 22 hectares se situe uniquement sur le territoire de Belle Eglise.

Les 19 hectares restants seront portés par la CC Thelloise. Aussi, il est prévu dès 2024 des premiers crédits d'étude à hauteur de 30 000 € afin de définir différents scénarii d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage publique.

3.2 Budget Neuilly-en-Thelle

Les travaux d'aménagement de la ZAE sont terminés depuis 2022. Un terrain (lot n°2 de 2 041 m²) a été vendu en 2022 ; le reste des terrains devrait être vendu en 2024. En effet, les entreprises devant s'implanter en 2023 ont rencontré des difficultés qui s'expliquent par, dans un 1^{er} temps, une hausse des coûts de construction puis, dans un second temps, par un accroissement important des taux d'intérêt.

Recettes prévisionnelles 2024 :

- Vente des terrains : 203 800 € (6796 m² * 30 € HT/m²)

Dépenses 2024 :

- Provisions travaux complémentaires si nécessaire : 15 000 € + travaux de reprise si dégradations commises par les preneurs : 10 000 € (- 5 000 € par rapport aux dépenses envisagées en 2023)
- 8 000 € dépenses prévisionnelles en frais d'acte et de contentieux en cas de difficultés rencontrées avec les acquéreurs.

3.3 Budget Zone Y

Une pré-étude de faisabilité a été lancée en 2022 pour un coût de 22 800 € HT. Elle s'est poursuivie tout au long de l'année 2023.

Dépenses 2024 :

Propositions d'inscrire un montant d'achats d'études et de prestations de services à hauteur de 76 000 € (BP 2023 : 60 000 €) correspondant à :

- **des frais d'études pour un montant de 56 000 €** comprenant :
 - . Etude pédologique - recherche de zone humide : 6 000 €
 - . Recherche de réseaux : nécessité d'investigation supplémentaire (gestion eau incendie en particulier) : 11 000 €
 - . Demande de devis ENEDIS, Grdf et Orange (fibre) pour amenée des réseaux jusqu'à la parcelle (au préalable réaliser les certificats d'urbanisme) : 3*3000 € = 9 000 €
 - . Lever topographique : 10 000 €
 - . Bornage + PV de bornage : 6 000 €
 - . Etude sur les caractéristiques mécaniques du sol = étude de sol + coefficient de perméabilité du sol : 14 000 €
- **des frais d'assistance pour l'élaboration du dossier d'aménagement : 20 000 €**

D'autre part, inscription d'une somme de 60 000 € pour le démarrage potentiel des travaux.

3.4 Budget ZAE Noailles

Une pré-étude de faisabilité a été lancée en 2022 pour un coût de 18 850 € HT. Elle s'est poursuivie en partie en 2023 jusqu'à la mise en stand-by du fait de l'arrivée d'un potentiel prospect.

Ce prospect n'a pas pu donner suite à son projet, au vu du contexte économique très difficile dans son secteur d'activité.

Néanmoins, fin 2023, une étude de recherche de réseaux est en cours (montant engagé : 5 771.57 € HT ; 6 925.88 € TTC). Suivra juste après la réalisation d'une étude de sol (montant engagé : 9 250 € HT ; 11 100 € TTC).

Il est proposé pour 2024 de conserver deux scénarios de développement pour 2024 :

- la vente de l'ensemble des terrains à un prospect unique. Il sera envisagé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la commercialisation en une seule fois de l'ensemble
- la reprise des études d'aménagement de la zone en vue d'y créer un lotissement d'activité.

Dépenses 2024 :

- Achats d'études, prestations de services à hauteur de 60 000 € (55 000 € envisagé en 2023) :
 - o Frais d'études : 40 000 €
 - Etude pédologique : 8 000 €
 - Demande de devis ENEDIS, Grdf et Orange (fibre) pour amenée des réseaux jusqu'à la parcelle (au préalable réaliser les certificats d'urbanisme) : 3*3000 € = 9 000 €
 - Lever topographique : 10 000 €
 - Bornage + PV de bornage : 6 000 €
 - Etude : coefficient de perméabilité du sol : 7 000 €
 - o Assistance pour l'élaboration du dossier d'aménagement : 20 000 €
- 75 000 € pour des travaux de remblaiement ZC 224 (25 000 €) et pour la démolition du bâtiment à l'entrée de la zone (50 000 €)
- Frais d'acte et de contentieux : Terrain appartenant à la CCT avec un bâtiment non démoli à l'entrée de la zone : 15 000 € HT.

Recettes 2024 :

- 1 025 000 € HT (Ventes des terrains 4 ha/5 à 25 € m² HT + 25 000 € HT : vente de la parcelle ZC 224)

4. Valorisation/promotion

4.1 Portraits d'entrepreneurs

Nous avons souhaité mettre en avant un certain nombre d'entre eux du fait de leur engagement, de l'innovation ou de la rareté du produit proposé, du savoir-faire.... Via les « Portraits d'entrepreneurs ». Nous leur laissons la parole pour nous raconter leur parcours, leur entreprise, leur produit et leur engagement.

7 portraits ont été diffusés (magazine et/ou réseaux sociaux) en 2023.

4.2 Rubrique « J'ai flashé sur »

Quoi de mieux qu'un visuel attractif pour donner envie d'en savoir plus sur nos communes ?

C'est le principe de la nouvelle rubrique sur nos réseaux sociaux.

Chaque mardi, une photo de l'un de nos sites remarquables, est mise en avant et toujours identifiée « J'ai flashé sur... » ! L'objectif pour les abonnés, retrouver où il a été pris.

Nous proposons aussi à nos habitants de nous faire parvenir leurs clichés pour alimenter cette rubrique.

La première parution a été faite le 5 septembre. A date, ce sont 15 photos qui ont été postées.

4.3 Le Thelloise Mag

Cette année, 20 articles sont parus dans les 4 magazines de l'année. 12 articles ont été consacrés au développement économique (Rendez-vous de l'entreprise, remise de chartes, portraits d'entreprise, interventions sur les zones d'activités...) et 8 au tourisme (mise en valeur du territoire, conférence tourisme des élus, guides du tourisme et des randonnées, signalétique pour la pratique du canoë-kayak...).

4.3 La plaquette Développement économique

Cette plaquette, présentée lors des vœux 2023, a été distribuée lors de cette soirée mais a aussi été diffusée tout au long de l'année, lors des visites et rencontres des entreprises.

Afin qu'elle soit totalement accessible et visible du plus grand nombre, nous avons fait le choix de la mettre à disposition sur notre site internet.

Nous avons également choisi de la mettre en avant sur nos réseaux sociaux en faisant un focus fiche par fiche.

Ainsi, depuis le mois de mars, chaque mois, une fiche a été présentée sur les réseaux sociaux (à l'exception des mois d'été).

5. Les partenariats

5.1 Le partenariat avec la CCI

Commerce

120 commerçants ont été approchés sur l'année 2023 (ce nombre est légèrement inférieur à 2022 - 184 commerçants avaient été accompagnés - car il y a eu une vacance de poste pendant quelques mois).

Cela a débouché sur 13 accompagnements :

- 5 accompagnements Boosters Performance commerciale
- 2 accompagnements Maison des Entrepreneurs –
- 5 Montages de dossiers de subvention (REHA, FMDRO, FTD...) pour un total de 33 779€ de subventions –
- 1 accompagnement dossier d'accessibilité

Industrie et Services

20 entreprises ont été contactées et 28 ont été visitées. Cela a abouti à la réalisation de :

- 10 accompagnements Booster
- 6 accompagnements Maison des Entrepreneurs
- 9 diagnostics réalisés ou programmés dans le cadre du dispositif FT2E (France Transition Ecologique des Entreprises)
- 3 montages de dossier FMDRO pour un total de 15 114 € de subventions octroyées
- 3 bénéficiaires de contrats ARDAN (Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles)
- 1 entrepreneur en formation AGEFICE (action d'accompagnement, d'information et de conseil dispensées aux créateurs d'entreprises d'une durée de 21h). La formation a pour objectif de faciliter et accélérer la mise en place de projets destinés à assurer la pérennité et la croissance des entreprises. Il s'agit d'apprendre à créer et gérer des publicités Facebook et Google Ads.

Création d'entreprise

33 participants ont été comptabilisés lors des 10 ateliers organisés à la CCT en 2023.

60 porteurs de projet ont été accompagnés en 2023 par la CCI.

Une nouvelle convention a été signée en 2023 pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Les évolutions par rapport à la précédente convention sont mineures. Le coût financier de ce partenariat en 2023 est donc de 21 540 € (CCI : conseiller commerce : 10 500 € conseiller industrie : 10 500 €, 3 kits relations/clients : 540 € soit 21 540 €). Il sera identique pour l'année 2024.

5.2 Le partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts de France

Etat du bilan 2023

272 personnes différentes sont dénombrées en contact avec la CMA (hors campagnes d'appels), 106 rdv ont été donnés pour des formalités, 8 cartes d'artisans commerçants ambulants ont été créées.

On compte aussi 41 suivis avant création, 10 diagnostics post-création (- 3 ans), 65 suivis post création (- 3 ans) dont 15 avaient été suivis dans le montage de projet (gestion, administratifs, déclarations, juridique, commercial....)

39 Chartes Qualité et 2 Artisan en Or en cours ont été remis

17 Accompagnements poussés pour les + de 3 ans

14 parcours de formation créateurs en distanciel et 8 en présentiel

3 accompagnements à la Transmission

14 accompagnements d'entreprises en difficultés (forte hausse)

20 accompagnements experts sur des sujets divers

76 entreprises ont été visitées.

Il est intéressant de noter que l'accompagnement de 9 entreprises a permis de déclencher 85 883€ de subventions perçues ou à percevoir.

5.3 Le Réseau Initiative

Initiative Oise Ouest

15 Prêts d'honneur ont été acceptés en 2023 (14 en 2022),

182 000 € de prêts d'honneur ont été acceptés en 2023 (233 000 € en 2022) pour 2 168 639 € sollicités auprès des banques (2 040 327€ en 2022) soit un effet levier de 11.9 (8.8 en 2022).

43 emplois ont été créés ou repris (41 en 2022)

Initiative Oise Sud

15 chefs d'entreprise ont été financés en 2023 (12 en 2022)

208 500€ de prêts d'honneur ont été octroyés en 2023 (202 000 € en 2022) pour 1 719 381 € de prêts bancaires levés (1 156 900€ en 2022) soit un effet levier de 8.2 (5.7 en 2022)

36 emplois ont été créés ou maintenus en 2023.

Au total, ce sont donc 30 chefs d'entreprises qui ont été financés en 2023 (26 en 2022), 390 500 € de prêts d'honneur acceptés (435 000 € en 2022) pour 3 888 020 € de prêts bancaires levés (3 197 227 € en 2022) soit un effet levier de 9.95 (7.35 en 2022). Cela correspond à 79 emplois créés ou maintenus.

Pour ce partenariat, il est proposé de verser en 2024 à Initiative Oise Ouest et Initiative Sud Oise un montant total de 40 500 € qui se décomposera de la manière suivante :

- Initiative Oise Ouest : 31 000 € (0,60 €/habitants) - 29 247,6 € en 2023 et 29 146 € en 2022
- Initiative Oise Sud : 9 500 € (0,65 €/habitants) - 8 918 en 2023 et 8 929,05 en 2022

Les montant versés par habitant resteront identiques en 2024 par rapport à 2023.

6. Les évènements

6 évènements à destination des entreprises ont été organisés en 2023

Vœux aux entreprises – 20 Janvier

243 convives accueillis au Château Form' de Mello dont 109 partenaires et institutionnels, 114 représentants d'entreprises et 20 membres du personnel de la CCT. Cette première cérémonie des vœux a été l'occasion de présenter la 1^{ère} plaquette de promotion économique conçue par la CCT. L'objectif sera d'atteindre 300 personnes présentes pour la cérémonie des vœux 2024 le 19 janvier au Campus Saint Just de Belle-Eglise.

Soirée en partenariat avec le FC Chambly – 21 Mars

Cet évènement organisé dans les locaux de la CCT a réuni plus de 45 personnes.

2 RDV de l'entreprise

Ces évènements sont organisés par la CCT en partenariat avec la CCIO.

- 3 octobre, 5^{ème} édition Thème : RSE
56 personnes présentes
- 5 décembre, 6^{ème} édition Thème de la recherche de financements

60 personnes présentes

1 évènement INITIATIVE

- Soirée TESTO le 2 février

Dans le cadre de la convention que nous avons signée avec Initiative Oise Ouest et Initiative Oise Sud d'une part et suivant l'objectif de soutenir la création d'entreprises sur le territoire, d'autre part, il a été proposé de participer et de soutenir une soirée « Testo ». Les soirées « Testo » sont des événements organisés régulièrement par le réseau INITIATIVE.

Leur principe est que toutes les 5 minutes, un expert échange avec un porteur de projet ou jeune entrepreneur. Les échanges se font en toute bienveillance et discrétion ; l'idée étant que l'expert conseille l'entrepreneur.

Cette soirée a rassemblé plus d'une quarantaine de personnes.

1 évènement de remise de Chartes qualité (confiance et performance) et Titre de Maître-Artisan avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts de France

9 novembre : organisation d'une soirée remise de « Chartes » avec la CMA. 39 artisans récompensés cette année.

Cette soirée, organisée à la salle des fêtes de Neuilly, a réuni 48 personnes et a aussi été l'occasion de signer le renouvellement de la convention de partenariat avec cette institution.

7. Attractivité des ZAE

Le pôle a œuvré tout au long de l'année pour faire en sorte que les entreprises implantées sur les 13 zones d'activité gérées par la CC Thelloise puissent bénéficier d'un cadre adapté au fonctionnement de leurs activités.

De manière spécifique, il a eu un rôle important en amont et pendant les chantiers les plus impactants qui se sont déroulés cette année, en particulier sur la ZAE des Portes : travaux Rue Truffaut et Copernic ; sur la ZAE d'Ercuis, Rue Gutenberg et au moment de la réalisation de la voie douce Puiseux-Bornel.

En effet, le service a fait en sorte que les entreprises impactées puissent être au courant des chantiers, faire remonter les problématiques qu'elles pourraient rencontrer aux moments de ces interventions.

Ainsi le pôle a joué le rôle d'interface avec l'entreprise qui a réalisé les travaux afin de trouver des solutions en amont et d'éviter les difficultés au moment de la réalisation des chantiers.

En 2023, le service a travaillé de manière conséquente, sur un projet qui se déroulera tout début d'année 2024 : la requalification de la voirie avec la création d'espaces verts sur la ZAE des Pointes.

8. L'Emploi

La Communauté de communes Thelloise a été partenaire en avril 2023 de la mise en place des Ateliers sportifs immersifs portés par l'Association PEACE and SPORT

Cette action d'insertion par le sport a permis la remise de diplômes à une dizaine de stagiaires ayant participé à une action de 10 semaines, dont 2 en insertion en entreprise (ou collectivité).

2 d'entre eux ont notamment été accueillis au sein du service patrimoine de la CC Thelloise, qui a répondu à l'appel de l'organisation au même titre que plusieurs employeurs du territoire et des alentours. Par ailleurs, la CCT a collaboré avec cette association afin d'essayer de placer des stagiaires au sein des entreprises locales.

Soutenu financièrement par le Département de l'Oise, ce dispositif met au cœur de son projet le retour de la confiance en soi et prône l'impact fédérateur, éducatif et social du sport en faveur de l'intégration à l'emploi.

Vendredi 14 avril a eu lieu la journée de clôture de « l'Atelier Sportif Immersion Peace and Sport », au stade des Marais à Chambly en présence de Caroline Bill, Vice-Présidente déléguée à l'action sociale communautaire.

9. Les Clauses d'insertion :

Pour la première fois cette année, la CCT a inséré une clause d'insertion et suis sa mise en œuvre (pour le marché de travaux voirie).

10. Le partenariat avec les Missions Locales

Le budget 2024 alloué aux trois missions locales sera de 112 000 €.

MLS00 (Mission Locale Sud Ouest de l'Oise) : 31 500 € - 29 920 € en 2023 avec un passage de 1,60 à 1,70 €/habitant (cotisation 2022 : 28 121,60 € - 1,6 €/habitant)

Mission Locale du Clermontois, Liancourtois et de la Vallée du Thérain : 7 500 € - 7 058,40 € en 2023 avec un passage de 1,50 à 1,70 €/habitant) et 6 214,50 € en 2022

MLVO (Mission Locale de la Vallée de l'Oise) : 73 000 € (1,70 €/habitant) - 69 212 € en 2023 et 69 09,80 € en 2022.

11. Les subventions attribuées aux Clubs sportifs de la CCT évoluant à minima au niveau national

Pour 2024, en continuité de l'année 2023, il est proposé de soutenir à hauteur de 15 000 € les clubs évoluant à minima au niveau national à savoir le FC Chambly, le club de Handball Neuilly-en-Thelle/Mesnil, le club de Badminton Chambly et le Cécifoot de Précly pour un montant total de 60 000 €.

12. Le Tourisme

Depuis septembre 2022, avec l'arrivée d'une collaboratrice au poste de Chargée de mission promotion, attractivité économique et tourisme, plusieurs réflexions et actions ont été menées.

12.1 **L'étude de stratégie de développement touristique**

A la suite de la réponse à l'Appel à Projets Destination France, lancé par l'Etat, la CC Thelloise a été sélectionnée (notification le 15 décembre 2022 pour un soutien de l'Etat à hauteur de 19 880 € - coût de l'étude : 27 720 € TTC). Ce montant a donc permis à la CC Thelloise de diminuer sa contribution financière pour la réalisation de cette étude confiée à l'organisme Pro Tourisme.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Réaliser un diagnostic dynamique à 360° (*un recensement des domaines représentés et porteurs ainsi que l'identification des thématiques et des filières à mettre en avant*).
- Élaborer une stratégie de développement touristique en créant un schéma directeur avec déclinaison d'un plan d'action.

L'objectif final étant la création d'une offre réalisable, structurée et durable.

Ainsi, la réunion de lancement s'est tenue le mardi 27 juin 2023 au siège de la Thelloise.

Ont suivi, sur une période de 2 mois ½, des réunions et entretiens avec les élus, acteurs du tourisme et les partenaires. Une trentaine de contacts a été communiquée au bureau d'étude qui a pu réaliser une quinzaine d'échanges.

L'étude devrait se terminer à la fin du 1^{er} trimestre 2024.

12.2 **Réunion de sensibilisation des élus au tourisme**

En amont du démarrage de l'étude de stratégie touristique, un temps d'échanges, avec l'ensemble des maires, sur la thématique « Tourisme » a été organisé le 4 avril à la CC Thelloise et a été animé par Oise Tourisme.

43 invitations avaient été envoyées. 20 personnes ont participé à cette réunion.

12.3 **Le guide des randonnées**

Il y a quelques années, la Communauté de communes avait réalisé un guide des randonnées en proposant une dizaine de tracés.

À la suite de plusieurs échanges avec les communes mais aussi les différentes associations de randonnées du territoire, il nous a semblé intéressant de pouvoir mettre en avant le territoire de la Thelloise à travers la pratique de cette activité qui s'est beaucoup développée depuis le COVID.

Il a donc été acté de promouvoir les randonnées pédestres grâce à un tout nouveau guide dans l'idée de :

- a. Valoriser notre territoire via l'approche touristique.
- b. Faire découvrir la Thelloise "autrement" à ses habitants mais aussi aux touristes/excursionnistes

Aussi, dans l'objectif d'un travail de co-construction avec les communes, nous avons organisé 2 réunions d'information afin de présenter le projet aux élus, le calendrier de réalisation mais aussi les premiers tracés réalisés par les agents de la CCT.

Une première réunion s'est donc tenue le 13 juin 2023 : 23 personnes ont été invitées et 12 personnes ont participé. Une seconde réunion a eu lieu le 19 juin avec 19 personnes conviées et 17 présentes.

Objectif : finalisation du guide des randonnées au 1^{er} trimestre 2024

12.4 Le guide du Tourisme en Thelloise

La CC Thelloise travaille sur plusieurs actions et événements afin de promouvoir son territoire. Celui-ci étant vaste, il nous a paru intéressant de pouvoir consigner l'ensemble des informations recueillies ici et là dans un guide dédié qui sera notre vitrine.

Il a donc été nécessaire, en 2023, de travailler sur l'organisation de ce guide, sur la rédaction des contenus, sur la réalisation de la charte graphique et la mise en page.

Objectif : finalisation du guide au 1^{er} trimestre 2024

12.5 Les perspectives 2024

Signalétique – Vallée du Thérain / Moulin de Saint Felix

La réalisation de signalétique aux abords du Moulin de Saint Felix est finalisée. Une convention a été signée avec le propriétaire du Moulin ainsi que le voisin de celui-ci (propriétaire de la parcelle sur laquelle ont été installés les panneaux).

Les autres aménagements, n'ayant pas pu être réalisés en 2023, vont faire l'objet d'une inscription au BP 2024.

Le budget alloué à ce projet pour 2024 est de 30 000 €.

Etude d'implantation hôtellerie

La commune de Boran-sur-Oise détient un terrain sur lequel le Maire envisage la construction d'un hôtel. Afin d'évaluer la viabilité d'un tel projet et de manière plus largement de vérifier l'opportunité d'un nouvel équipement hôtelier sur le territoire intercommunal. Pour cela, nous proposons de financer une étude via un AMO.

Le budget envisagé pour cette étude était de 5 000 € en 2023, nous proposons de l'augmenter à 10 000 € pour 2024.

Aide financière aux attracteurs / pépites touristiques

Dans la continuité de notre volonté de développement touristique, nous souhaitons pouvoir accompagner les attracteurs et pépites du territoire via des subventions. Celles-ci doivent être cadrées afin de maîtriser un budget annuel, mais aussi afin que ces subventions soient attribuées de façon équitable.

Nous travaillons actuellement à un règlement établissant des règles précises d'intervention et avons alloué, à cette intervention, un budget de 50 000 € TTC (action non mise en œuvre en 2023).

Proposition de nouvelles actions 2024

- Financement ou co-financement de l'étude de développement du Moulin de Saint-Félix : 30 000 €
- AMO pour accompagnement au rapprochement avec un office de tourisme (étude des impacts financiers, juridiques, de gouvernance et en termes de projets) : 10 000 €
- Soutien aux communes pour l'entretien de leurs chemins de randonnées : 10 000 €.

D - La Cohérence Territoriale

En 2024, le pôle de la Cohérence Territoriale se structure pour répondre aux enjeux en matière d'habitat, d'habitat social et de transition écologique. Il intègre également une nouvelle mission, les mobilités (volets études et transports). Le recrutement d'un chargé de mission Habitat Logement a été opéré et l'actuelle chargée de mission mobilités – infrastructures est désormais rattachée à ce pôle.

Le budget de fonctionnement du Pôle Cohérence Territoriale est de 91 600 € en 2024.

Il comporte des crédits liés à la mise en œuvre d'une prestation de thermographie aérienne (40 000 €) mais également la mise en place d'un cadastre solaire (40 000 €) à la suite du PCAET.

Les crédits d'adhésion à différents organismes (ADIL, CAUE, Fédération des SCoT, SAFER...) sont budgétés à hauteur de 7100 €.

A noter les crédits de personnel du service Urbanisme intégrés à la partie Ressources Humaines d'un montant de 352 000 € et dédiés à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme des communes.

En investissement, 40 000 € sont inscrits afin de débiter la mise en œuvre les 9 actions du PLH. 30 000 € sont également consacrés au soutien financier de la CCT à 3 communes dans le cadre de la révision de leur PLU afin de régulariser des terrains familiaux locatifs. Soit un budget d'investissement de 70 000 €.

En matière de mobilités, 352 247 € inscrits en fonctionnement (entretiens voiries ZAE, signalisation verticale et horizontale, covoiturage...) sont et 2 646 358 € sont budgétés en investissement (travaux VIC, voiries des ZAE, voies douces).

1. Le SCoT

Le Conseil Communautaire du 23 mars 2023 a procédé au débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique.

Un travail en COTECH avec la DDT est en cours.

A la suite, un COPIL sera organisé pour arrêter le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) courant mars.

Les différentes phases :

Phase 1 (diagnostic et enjeux) : janvier 2022 / décembre 2022

Phase 2 (débat PAS) : mars 2023

Phase 3 (DOO) : septembre 2023-mars 2024

Phase 4 (mise en forme du dossier d'arrêt) : Mai / Juin 2024

Phase 5 (consultations et approbation) : Juillet / Décembre 2024

2. Le PLH et la CIA

Le 1^{er} Arrêt du PLH a été acté par le conseil communautaire en décembre 2023. Le second arrêt du PLH sera décidé en février 2024, suite aux avis des communes.

Nous approuverons le PLH, suite au retour des PPA en juin 2024 (si retours positifs).

Toutes les actions du PLH seront lancées dès la 1^{ère} année :

- Animer la production d'habitat (suivre les projets, rencontrer les élus et bailleurs-promoteurs et partenaires)
- Lancement d'une étude de programme d'action foncier « Habitat » pour 40 000 €. L'étude permettra d'identifier les ensembles fonciers à reconvertir, friches, indignité, vacances.
- Le sujet du bail réel solidaire sera approfondi pour servir de nouvel outil aux communes.

Dès l'approbation du PLH, la CCT deviendra un interlocuteur incontournable des bailleurs sociaux, notamment dans le cadre des ventes et rénovation de leurs patrimoines.

- Rencontre des communes concernées par une vacance forte et lancement de réflexion.
- Lancement d'une réflexion sur l'habitat indigne et les outils à mobiliser.
- Sensibilisation et rencontre des communes prêtes à s'engager sur un plan façade
- Animation du PLH, de la CIL et lancement de l'Observatoire du foncier et de l'habitat

En ce qui concerne le logement social, la CIL a validé en séance du 19 juin 2023 une grille de cotation d'attribution des logements sociaux. La grille doit être testée quelques mois à partir du 1^{er} janvier 2024 avec les opérateurs bailleurs sociaux afin d'identifier des incohérences potentielles dans sa mise en œuvre.

A ce moment-là, elle ne sera pas visible pour le grand public. Une fois étrennée, elle sera visible pour les demandeurs.

La CC Thelloise a signé une convention avec l'Etat pour obtenir accès sur le Système National d'Enregistrement. Cela lui permet d'avoir une visibilité sur les demandes et les attributions accordées sur le territoire. Cela permettra également d'offrir au public un service en complément de celui déjà existant offert par les communes.

Prochaines étapes administratives :

Désormais, la CIL doit élaborer un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID), ainsi qu'une Convention Intercommunale d'Attribution. Une prochaine CIL sera organisée au 1^{er} trimestre 2024 pour valider ces deux documents.

3. Les terrains familiaux locatifs

A date, la CCT a identifié cinq terrains sur 3 communes qui pourraient faire l'objet de cette régularisation à travers une procédure d'évolution de leur PLU. Le TFL situé sur la commune de PONCHON est d'ores et déjà régularisé.

Restent les TFL d'Abbecourt et Saint Sulpice à régulariser.

Il faut compter 7-8 mois de procédure pour une enveloppe financière qui peut, à ce jour, être estimée à 10 000,00€HT par procédure.

La CCT accompagnera les communes concernées à travers une convention de co-maîtrise d'ouvrage afin de prendre à sa charge la partie d'évolution du PLU qui la concernera.

4. La transition écologique

L'arrêt du PCAET a eu lieu en juin 2023. Le projet a été transmis pour avis à la MRAE, à la Préfecture de Région ainsi qu'à la Région Hauts de France. Seules la Région et la Préfecture de Région ont émis un avis.

Une consultation d'un mois en ligne a été faite entre octobre et novembre 2023. Quelques observations d'habitants sont remontées.

L'approbation aura lieu lors du CC du 8 février 2024.

Les premières actions du PCAET sont prévues en 2024:

- Lancement de la Thermographie aérienne qui incitera les foyers et entreprises à rénover-isoler leurs habitations- bâtiments d'activités (40 000 €)

Un cadastre solaire sera également réalisé (40 000 €) afin d'offrir une information complémentaire d'aide à la décision aux particuliers, entreprises, agriculteurs.

En lien avec le PMS, il est également prévu un conventionnement avec une plateforme de covoiturage afin de limiter la production de GES et fluidifications des flux routiers (voir partie concernée)

Enfin, un partenariat a été enclenché avec la Chambre d'agriculture sur plusieurs thématiques dont la question de la ressource en eau, de la biodiversité, de la diversification économique - touristique des producteurs locaux.

Un partenariat est prévu avec l'ONF et d'autres intervenants sur la question de la séquestration carbone (planter haie, améliorer le couvert forestier...).

5. Les Mobilités

5.1 Le Plan de Mobilité Simplifié

Le PMS sera approuvé en juin 2024 et des premières actions sont d'ores et déjà programmées. Le coût de l'étude restant à financer sur le budget 2024 est de 14 580 € (pour un total sur deux ans de 44 370 €).

Ce document d'orientations et de programmation intégrera notamment un schéma cyclable et propose des actions en matière de mobilités partagées.

5.2 Les voies douces

5.2.1 Voies douces réalisées en 2023

Puiseux Bornel

L'objectif était d'apporter une meilleure desserte aux administrés et notamment des jeunes vers Bornel et le collège, pour ainsi sécuriser leurs déplacements à pied et à vélo.

Ce dossier a été piloté par la CC des Sablons et financé sur la section hors agglomération par chaque EPCI (Thelloise et Sablons) en fonction des limites territoriales, ainsi que la commune de Puiseux le Haubergier sur la section en agglomération de Puiseux.

Coût total du projet (travaux): 455 444,81 € TTC

Part CC Thelloise 241 774,41 € TTC soit 53 %

Ercuis Neuilly

La création d'une liaison entre Ercuis et Neuilly en Thelle a pour finalité de sécuriser les déplacements des administrés vers le bourg centre de Neuilly. Réalisation portée par la CC Thelloise et financée sur la section hors agglomération par la CCT et par la commune d'Ercuis en agglomération.

Coût total du projet :

	HT	TTC
2. Frais de géomètre	4 163 €	4 996 €
Délimitation DP	1 983	2 380
Division parcellaire A3D GEOMETRES - VO230004	2 180	2 616
3. Travaux	169 268 €	203 122 €
Maîtrise d'œuvre VERDI - VO22002801P	22 510 €	27 012 €
Aménagements MEDINGER - VO23001901/02	144 620 €	173 544 €
SPS CTRE FR D'EXPLOITATION DU DROIT - VO23000601	2 138 €	2 566 €

+ acquisition = 452.80 €

Part CC Thelloise = 64 % soit 133 647.8 € TTC

Subvention de 37 120 € perçue par le Département

5.2.2 Projets 2024

Sainte Geneviève-Laboissière en Thelle

Il s'agit de la création d'une sente piétonne qui sécurisera les déplacements des collégiens de la commune de Laboissière en Thelle se rendant au collège de Sainte Geneviève.

Coût prévisionnel du projet : 700 000 €

Part CC Thelloise : 140 000 € (linéaire Thelloise hors agglomération)

Parts CC Sablons et commune de Ste Geneviève : 550 030 €

Subventions sollicitées auprès de l'Etat et du CD 60.

Date de démarrage prévisionnelle des travaux en septembre 2024.

5.3 Le covoiturage

D'après l'observatoire du covoiturage, en octobre 2023 sur le territoire de la CC Thelloise, plus de 1000 trajets ont été réalisés en covoiturage.

Afin de développer la pratique dans la durée et ainsi réduire les auto-solistes, la CC Thelloise souhaite mettre en place un dispositif financier incitatif afin de développer la pratique du covoiturage sur le territoire.

Un partenariat sera signé avec une plateforme : BLABLA CAR DAILY.

Le conducteur sera rémunéré en fonction des kilomètres parcourus et le passager voyagera gratuitement.

Il s'agit d'une action nouvelle qui fera l'objet d'une inscription de crédits d'un montant de 60 000 €.

5.4 Le transport à la demande et les lignes régulières

5.4.1 Retours sur les réalisations en 2023

La nouvelle ligne urbaine de Chambly a été mise en service fin 2022. Afin de matérialiser les points d'arrêt sur la nouvelle ligne urbaine de Chambly et d'informer les usagers du fonctionnement de la ligne régulière (horaires, fonctionnement et tarifs), 14 Totems ont été installés = 24 678 € TTC

5.4.2 Prévisionnel 2024

Après plus d'un an de mise en service, les statistiques sont en constante augmentation sur la ligne urbaine de Chambly avec plus de 1 000 voyages en 2023 répartis ainsi :

452 passagers entre janvier et août et 585 passagers entre septembre et décembre soit plus de 80 usagers par mois.

Ce service est déployé du lundi au vendredi de 9h à 18h avec un véhicule supplémentaire.

Une réflexion a été menée avec l'exploitant CFTM afin de poursuivre cette évolution et ainsi proposer aux usagers une amélioration de l'offre de service de la ligne urbaine de Chambly tout en contenant le coût du service pour la CC Thelloise.

Il est ainsi proposé d'augmenter l'amplitude horaires le matin et le soir avec 7 courses supplémentaires du lundi au vendredi en intégrant le samedi sans augmenter le nombre de véhicules. L'objectif est de favoriser les déplacements des salariés et des usagers dans Chambly, notamment vers la gare et la ZA des Portes de l'Oise.

A noter que cette ligne urbaine peut être très utile pour les usagers des autres communes du territoire se rendant en Transport à la Demande sur Chambly et qui souhaiteraient se déplacer dans la ville avant de reprendre un TAD pour rentrer à leur domicile.

Au total le coût total forfaitaire mensuel passe de 92 199,89 € HT à 98 303,28 € HT.

Cette augmentation tient compte à l'année de 3 228 courses supplémentaires pour 33 742 kilomètres à parcourir avec 1 945 heures commerciales réalisées.

Le budget annexe 2024 du TAD et des deux lignes régulières tient compte de ces évolutions.

Dépenses 2024 : 1 834 394 € dont :

Transport à la demande + lignes régulières = 1 200 000 €

Lignes régulières (avenant 3 : extension Ercuis Persan et Urbain) = 300 000 €

Lignes régulières (futur avenant 4 : extension Urbain 7h/20h + samedi) = 75 000 €

Réflexions évolution du service = 245 000 €

Recettes 2024 envisagées : 1 834 394 € dont :

Excédent antérieur reporté : 773 394 €

Billettiques = 29 000 €

Versement mobilité = 1 018 000 € TTC

Scolaires = 14 000 €

5.5 Les infrastructures

5.5.1 Les voiries des zones d'activité économique

Les travaux projetés en 2024 en investissement sont les suivants :

Travaux ZA Investissement	Montant TTC
ZA Portes de l'Oise : Rue Thomas Edison (trottoirs, borduration et stationnement + voirie en enrobé)	375 500 €
ZA Sainte Geneviève Novillers : rue de l'Épinette (voirie en enrobé et marquage au sol)	33 000 €
ZA Précý sur Oise : réfection de voirie	52 400 €
ZA Noailles : réfection de voirie	12 500 €
ZA Mortefontaine en Thelle : aire de retournement + réfection de chaussée	59 500 €
ZA Ercuis : aménagement intersection	9 800 €
ZA Puiseux le Hauberger : réfection de trottoir	11 800 €
	554 500 €

230 000 € sont budgétés en section de fonctionnement pour mise en place de signalisation verticale et horizontale, ainsi que pour l'acquisition de petits matériels (barrières, potelets...).

5.5.2 Les voiries d'intérêt communautaire

Les travaux projetés en 2024 en investissement sont les suivants :

Travaux VIC Investissement	Montant TTC
VIC 19 Silly Tillard (RD115)	110 000 €
VIC 23 Mortefontaine en Thelle- RD125	190 000 €
VIC 14 Ercuis-Neuilly en Thelle	20 000 €
	320 000 €

6. Le barreau de Noailles

Des études complémentaires sont inscrites au BP 2024 à hauteur de 180 000 €, auxquels s'ajoutent des frais d'acquisition de parcelles d'un montant de 100 852 €.

L'estimation des travaux est de 3 050 000 € TTC.

7. Le Plan Intercommunal de Sauvegarde

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) a été introduit par la loi du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, et précisé par le décret du 20 juin 2022.

L'article L. 731-4 du Code de la sécurité intérieure rend son élaboration obligatoire, par les EPCI, dans un délai de 5 ans à compter de la promulgation de la loi « dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde ».

Une étude est en cours. L'ensemble des crédits est rattaché à l'exercice budgétaire précédent.

8. Autres interventions du Pôle Cohérence Territoriale en 2024

- Régularisation des TFL budgétée à 30 000 € (mise en compatibilité des PLU)
- Suivi du dossier d'échangeur vers l'A 16
- Suivi de l'inventaire des zones d'activité économique
- Poursuite de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme
- Suivi des dossiers Urbanisme ZAE, logements sociaux, résidences seniors...
- Participation aux révisions de PLU à venir
- Développement de la question de la valorisation des biodéchets
- Appui aménagement ZAE
- Appui Voies douces / barreau de Noailles

E- La Petite Enfance

Le budget de fonctionnement du service est estimé en dépenses pour 2024 à 218 000 €, budget stable par rapport à 2023.

Pour rappel, le service Petite Enfance est composé de deux haltes garderies itinérantes (HGI) et d'un Relais Petite Enfance (RPE).

Le service gère également la participation de la CCT aux frais de transport des centres de loisirs des communes pendant les vacances scolaires (90 000 €) et son budget intègre le fonds de concours aux communes dotées de structures Petite Enfance hors CCT qui accueillent des enfants hors commune mais du territoire intercommunal (communes de Chambly, d'Uilly-Saint-Georges et de Précly-sur-Oise) pour un montant annuel de 61 000 € en 2024 (voir le paragraphe relatif aux aides aux communes).

Le Projet d'Eveil Culturel du Jeune Enfant sera finalement déployé en 2024 pour un montant de 26 812 € (indisponibilité pour maladie de l'artiste en 2023).

Une contribution de 4 000 € est également budgétée en dépenses pour le versement d'une quote-part aux communes mettant à disposition des locaux pour accueillir les HGI.

Les recettes du service sont composées des contributions des familles qui utilisent les deux HGI mais également des subventions de la CAF et comporte également pour 2023 des recettes notifiées de la CAF et de la DRAC (projet culturel) pour un total de 253 000 €.

1. Evolution 2023 et 2024

Les HGI : suite à l'évolution législative du code de la santé publique qui impose le référent santé accueil inclusif (RSAI), à partir de l'année 2024 une convention avec un cabinet a été signée. Cette nouvelle dépense est de 2 421,32€ (HGI1 : 1 296,34 €, HGI2 : 1 124,98 €).

Les HGI et le RPE : La location des locaux de Puiseux représente annuellement un montant de 5 200€, réparti selon le nombre de jours d'occupation annuelle pour chacune des structures comme suit :

47,69% - RPE, montant de 3 719,82 €,

12,31 % - HGI1, montant annuel de 960,18 €,
 40 % - HGI2, montant annuel de 3 120,00 €.

Le service a également tenu compte de la demande d'évolution du budget (- 5%) suite à la lettre de cadrage.

2. Les Haltes-Garderies Itinérantes (HGI)

La CC Thelloise gère deux haltes garderies itinérantes :

HGI 1 – Abbecourt/Neuilly en Thelle :

HGI 2 – Puisseux le Hauberger/Sainte Geneviève :

Les conditions d'accueils des HGI sont :

- Ouverture au public de 8h à 18h,
- Ouverture du lundi au vendredi avec double ouverture sur le lundi et mardi,
- 12 places d'accueil sur chaque lieu,
- 2 équipes avec chacune une direction.

Les taux de fréquentation :

HGI 1 – Abbecourt/Neuilly en Thelle :

	Nombre heures réalisées	Nombre potentiel heures	Taux fréquentation
Totaux année 2023	12 985,96	20 160	64,41%

HGI 2 – Puisseux le Hauberger/Sainte Geneviève :

	Nombre heures réalisées	Nombre potentiel heures	Taux fréquentation
Totaux	10 327.85	14 760	69.97

**Pour le mois de décembre 2023, il s'agit d'une projection estimée sur les réservations.*

a. Le nombre d'enfants accueillis, nombre d'heures d'accueil régulier et occasionnel

		HGI 1	HGI 2
Nombre d'enfants accueillis	En contrat régulier	32	30
	En contrat occasionnel	26	13
	Total pour 2023	58	43
Nombre d'heures d'accueil régulier		10 684	7 161
Nombre d'heures d'accueil occasionnel		2 752,38	2 205

b. Goûter de fin d'année scolaire

La HGI1 a organisé un goûter le lundi 26 et le jeudi 29 juin 2023.

	Nombre de parents	Nombre d'enfants
26 juin 2023	7	7
29 juin 2023	6	6
Total	13	13

En 2024 un goûter de fin d'année scolaire sera organisé sur chaque lieu d'accueil des HGI afin de clôturer l'année avec tous les enfants et ainsi dire « au revoir » aux enfants rentrant à l'école en septembre.

3. Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Le RPE constitue le point de référence et source d'informations pour les parents et les professionnels de la petite enfance. Il renseigne les parents sur tous les modes d'accueil du jeune enfant implantés sur le territoire communautaire. Il apporte un accompagnement pour toutes les démarches inhérentes aux droits et obligations des employeurs et employés.

Le RPE de la Thelloise a été agréé par la CAF de l'Oise (1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023) pour 3,80 équivalents temps plein. Pour l'année 2023 le nombre effectif de temps plein a été de 3,07.

L'agrément du RPE est arrivé à échéance. Le bilan tri-annuel et le projet de fonctionnement du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 ont été rédigés et envoyés à la CAF de l'Oise en septembre 2023. Le dossier a été présenté en commission le jeudi 30 novembre 2023.

En 2023, le service a couvert les 41 communes du territoire pour un nombre d'assistants maternels de 348 (au 29 novembre 2023).

64 ateliers ont été organisés en 2023 et ont bénéficié à 300 assistants maternels et 698 enfants.

Total des ateliers/séances	64
Nombre total de participation des assistants maternels	300
Nombre total de participation des enfants	698

Le RPE anime également des temps d'échanges et de professionnalisation des assistants maternels :

Synthèse des professionnalisations	Nombre de séances	Nombre d'assistantes maternelles
Analyses des pratiques professionnelles	8	48
Réunion d'information "formation continue"	1	6
Formation "premiers secours pédiatriques"	2	21
Exposition "Qu'est-ce qu'on mange"	3	9
Atelier "récup et création"	2	11
	TOTAL	95

Les permanences administratives du RPE ont lieu sur les communes suivantes :

Chambly	Lundi après-midi 13h00 à 17h00
Neuilly en Thelle	Mardi après-midi de 13h00 à 17h00
Puiseux le Hauberger	Mercredi matin de 8h00 à 12h00
Chambly	Vendredi matin de 8h00 à 12h00

Les permanences physiques ont lieu essentiellement sur les communes de Neuilly-en-Thelle et Puiseux-le-Hauberger, les permanences téléphoniques à la CCT :

Lieux de permanences physiques et téléphoniques	Nombre de permanences physiques	Nombre de permanences téléphoniques
CHAMBLY	12	
NEUILLY EN THELLE	36	182
PUISEUX LE HAUBERGER	21	

En 2024, le Relais Petite Enfance projette des interventions diversifiées telles que :

- Formation communication non violente (hors CNFPT),
- Conférence animée par une juriste concernant la convention collective,
- Conférence animée par une psychologue-formatrice au sujet de l'observation professionnelle des enfants,
- Intervention d'une sophrologue spécialisée concernant le sommeil de l'enfant.

Ces actions s'ajoutent à celles déjà mises en place les années précédentes (analyses des pratiques avec la psychologue ; intervenant musique...).

4. Les actions en direction du public

a. Les journées de regroupement

Elles permettent d'établir un lien entre chaque structure du service enfance. Ainsi les HGI et le RPE ont proposé aux familles et assistants maternels des ateliers avec différentes thématiques.

b. Les ateliers parents/enfants

Afin d'élargir les actions autour de la parentalité, les agents du service petite enfance ont organisé quatre ateliers parents/enfants sur le lieu dédié de Puiseux le Hauberger.

4 ateliers représentant 8 séances ont été organisés en 2023 et ont bénéficié à 33 parents et 41 enfants.

Les ateliers parents-enfants étant très sollicités, ils seront reconduits pour l'année 2024 les jeudis des vacances scolaires et certains samedis. Des intervenants extérieurs (conteuse...) pourront diversifier ces ateliers.

Deux ateliers récupérations

Pour 2024, l'ensemble du personnel organisera des ateliers :

- Samedi 27 janvier 2024 : atelier parents/enfants « conteuse »,
- Samedi 23 mars 2024 à l'occasion de la semaine nationale de la petite enfance : atelier parents/enfants/professionnels petite enfance « Viens, je t'emmène » avec la participation des assistants maternels inscrites au RPE,

c. Festivités de fin d'année

En 2023, deux spectacles ont été organisés à l'intention des familles qui fréquentent les HGI et des assistants maternels avec les enfants accueillis : 23 assistantes maternelles, 17 parents et 66 enfants y ont participé.

Pour 2024, l'ensemble du personnel envisage d'ores et déjà l'organisation de deux spectacles similaires.

5. Le projet culturel

En 2022 la compagnie Préfabriquée a été retenue pour une résidence d'artiste à destination des jeunes enfants sur le territoire communautaire. La phase d'immersion a eu lieu en novembre 2022. Au début de la phase de résidence en mars 2023 le projet a été interrompu suite à un problème de santé de l'artiste.

La phase de résidence reprendra dans son entièreté à partir du 19 février 2024 (excluant un spectacle déjà diffusé sur la MAM de Hondainville).

Une formation, sur le thème de « création de marionnettes », sera proposée aux professionnels de la petite enfance, participant au projet culturel, les samedis 6 avril et 1^{er} juin 2024.

Les différents partenaires financiers ont accepté le report des subventions à l'année 2024.

6. La Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale est établie pour la période de janvier 2021 à décembre 2024.

Courant 2023 les fiches actions n° 1 à 4, du domaine enfance, ont fait l'objet d'un travail en équipe :

- FICHE ACTION N°1 : Etat des lieux de l'offre existante petite enfance sur la Communauté de communes
- FICHE ACTION N°2 : Réflexion sur l'offre de service RPE
- FICHE ACTION N°3 : Développement des Maisons d'Assistants Maternels
- FICHE ACTION N°4 : Développer un projet culturel en direction des jeunes enfants sur le territoire communautaire. Garantir dès le plus jeune âge l'accès à la culture et la possibilité de développer des pratiques artistiques et culturelles, susciter l'intérêt.

Le 12 septembre 2023, Mme LE GOAS, conseillère territoriale de la CAF a animé une réunion ayant pour thème la « Présentation des différents modes de garde du jeune enfant ainsi que les financements possibles par la CAF » permettant aux élus d'avoir une vision des différents soutiens.

La Caf verse un bonus territoire de :

HGI1 et HGI2 : 950 € par places existantes soit 950 € x 12 places soit 11 400 €,

RPE : 13 083,24 € par ETP existant plafonné à l'activité réel et au droit CEJ 2019.

7. Les charges supplétives

Les charges supplétives sont reversées aux 3 communes (Abbecourt, Neuilly en Thelle et Sainte Geneviève) qui accueillent les HGI dans des locaux communaux.

L'enveloppe est de 3 861.20€ répartie proportionnellement au nombre de jours d'ouverture sur l'année. Le versement est effectué à terme échu.

Tableau prévisionnel des jours d'ouverture 2023
et montant du reversement par commune d'accueil

COMMUNE	Nombre de jours d'ouverture	Montant du reversement aux communes
ABBECOURT	85	1 585,52 €
NEUILLY EN THELLE	81	1 510,90 €
SAINTE GENEVIEVE	41	764,78 €
Sous total	207	3 861,20 €
<i>PUISEUX LE HAUBERGER</i>	78	
TOTAL	285	3 861,20 €

F- Les déchets

Le budget 2024 du Pôle Prévention et gestion des déchets est estimé en dépenses à :

- Fonctionnement : 6 942 120 € (baisse suite à la lettre de cadrage)
- Investissement : 745 305 €

Des recettes à hauteur de 4 250 000 € sont prévues. Elles se composent :

- De la TEOM : 4 000 000 € sont estimés en fonction du montant de 2023 et d'une nouvelle augmentation des bases foncières.
- De la Redevance Spéciale : 150 000 € sont estimés en fonction du montant 2023 (autour de 95 000 €) et des nouveaux assujettis pour l'année 2024, sachant que le travail de terrain de terrain se poursuivra en 2023 afin qu'un grand nombre des professionnels soient assujettis en 2025.
- Des produits de services :
 - o Reventes de bacs : 50 000 € prévus avec l'achat et la revente de bacs OM et déchets végétaux et la revente de bacs usagés
 - o Vente des composteurs et des récupérateurs d'eau (nouveau 2024) : 20 000 €
 - o Revente du verre : 50 000 € : A noter une stabilité du coût de revente du verre constaté entre la fin de 2022 et l'année 2023.

Parmi les plus significatives, on retrouve :

- Collecte des déchets : 3 700 000 € (estimation 2024 avec révision mensuelle sur janvier et février et annuelle de mars à décembre)
- Traitement des déchets : 3 100 000 € au SMDO (prévision avec augmentation coût de traitement OM, DV, OE et déchetteries, compensée par une diminution du tonnage OM).

Le DOB du SMDO pour l'année 2024 prévoit une estimation à 3 016 957 € donc inscription à 3 100 000 € au BP 2024 de la CCT. Ce montant s'explique par :

- Une diminution du tonnage estimé en OMR (13 666 en 2023 contre 13 206 en 2024) et une diminution du coût de traitement des OMR de 21 457 €
- Une diminution des coûts de gestion des déchetteries (21 457 €) et de traitement des encombrants (16 866 €)
- Une augmentation de traitement des déchets végétaux (11 244 €)

Soit une diminution totale pour 2024 de 35 199 € pour le SMDO

Pour mémoire : 3 400 000 € avaient été inscrits en 2023 au BP, soit une baisse en 2024 de -8,82% (coût réel 2023 : 3 052 156 €) – évolution de BP à BP.

- Achat de composteurs en vue de revente : 80 000 €
- Subventions aux particuliers et associations pour l'achat de broyeurs de végétaux et de récupérateurs d'eau (nouveau 2024): 25 000 €
- Investissement : 430 000 € dont :
 - Bornes à verre (travaux) : 280 000 (+ RAR 2023 : 288 870 €)
 - Achat de bacs (OM, tri) : 150 000 € (+ RAR 2023 : 26 435 €)

Les recettes pour 2024 sont inscrites à hauteur de 4 300 000 € dont :

- TEOM : 4 000 000 € estimé en fonction du montant de 2023 et l'augmentation des bases foncières
- Redevance Spéciale : 150 000 € estimés en fonction du montant 2023 sachant qu'un travail de terrain sera enclenché en 2024 pour qu'un grand nombre des professionnels soit assujetti en 2025.
- Produits de services :
 - Reventes de bacs : 50 000 € prévus avec l'achat et la revente de bacs OM et déchets végétaux et la revente de bacs usagés pour matière
 - Revente des composteurs : 20 000 €
 - Revente du verre et intéressement au tri : 80 000 €

Soit un reste à charge pour la CCT de 3 072 120 € pour financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement 2024 du pôle.

1. Le Tri à la source des biodéchets

En 2023 :

669 composteurs, 500 tiges aératrices et 463 bioseaux ont été vendus.

- 3 samedis et 12 demi-journées en semaine ont été dédiées à ces ventes
- 22 composteurs et 14 accessoires ont été fournis gratuitement pour les projets des communes

Des formations ont été proposées sur le territoire tout au long de l'année permettant aux administrés d'avoir une formation plus proche de leur domicile + stand compostage : 206 personnes sensibilisées

L'octroi de subventions pour les broyeurs permettant de diminuer les tonnages collectés et de permettre la gestion des déchets de jardin directement au domicile s'est poursuivie : 4970.93 € et 51 demandes (100 € de subvention maximum par dossier).

La CCT a fait appel à un bureau d'études pour réaliser la caractérisation des OM afin d'évaluer la part de biodéchets et de tri par la même occasion.

Prise de contact avec les bailleurs sociaux et certains syndicats afin de déterminer un site par bailleur pour la mise en place du compostage : 5 bailleurs sont d'ores et déjà partants.

En 2024, il est envisagé :

Commande de composteurs et accessoires : 80 000 € (prise en compte des coûts des composteurs 1000 litres pour les projets collectifs)

Maintien des ventes de composteurs sur 3 samedis et en semaine

Mise en place de composteurs sur certains collectifs

Maintien de formations au compostage

Sondage sur la pratique du compostage (10 000 €)

2. Les Bornes à verre

Pour rappel, l'implantation de nouvelles BAV était prévue sur deux années (2023-2024) :

Année 2023 :

Le premier déploiement a pris du retard puisqu'il a été nécessaire de faire des demandes préalables à l'ABF pour certaines bornes (13 dossiers).

Le projet sera déployé en première tranche en mars 2024 :

- Projet sur les 6 communes ayant un projet de changement de bornes à verre depuis plusieurs années qui n'a pas abouti. Parc de bornes vieillissant en plastique. Nous avons prévu le remplacement de 35 bornes existantes par 10 bornes aériennes et 25 bornes enterrées
- Début de la phase test sur la commune de Chambly par l'installation de 10 bornes aériennes sur la commune

Le projet sera poursuivi en juin 2024 :

- Abbecourt, Berthecourt, Montreuil sur Thérain, Saint Sulpice, Sainte Geneviève
- 2^{ème} phase test à Chambly : installation de 10 bornes aériennes

La dernière phase de déploiement aura lieu en septembre 2024 :

- Dieudonne, Mesnil en Thelle, Mortefontaine en Thelle, Puiseux le Hauberge, Uilly Saint Georges
- 3^{ème} phase test à Chambly : installation des 10 dernières bornes aériennes

Montant pour l'année 2024 : 280 000 € (travaux de chappe compris)

Nous poursuivrons parallèlement l'entretien des bornes à verre existantes et non remplacées :

- Par le ponçage, le vernissage et la peinture par le service patrimoine
- Réparation des bornes cassés par société extérieure

3. Projets divers - année 2024

- Projet de foyers témoins sur le territoire ayant pour objectif la diminution de la quantité de déchets produits via des actions définies par les foyers et des ateliers (6 000 €)
- Vente de bacs ordures ménagères et déchets végétaux pour revente à prix coutant aux administrés + poursuite de l'achat des bacs jaunes : 150 000 €
- Mise en place d'une subvention pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie : 10 000 €

G- Le Pôle Technique : Services patrimoine communautaire et commande publique

1. Le service Patrimoine

Pour rappel, le service Patrimoine est chargé de l'entretien des zones d'activité (espaces verts et balayage) dont une partie est réalisée en régie et l'autre partie est externalisée.

Il gère également le fonctionnement des équipements qui relèvent de la CCT (siège social, gymnases de Noailles et Sainte Geneviève, parkings des gares) : prestation d'entretien ménager, petites réparations, entretien et maintenance des bâtiments, vidéoprotection sur le parking de certaines gares...

- Siège CCT
- Gymnases de Noailles et Ste Geneviève
- ZA d'activités économiques
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Parkings de gare
- Bassins d'orage

Cet entretien est réalisé en interne ou en externe selon les sites.

Il centralise également les commandes de mobiliers pour la CCT et intervient sur les manifestations organisées par les services (préparation logistique) et en support d'autres services comme le développement économique ou les mobilités.

Il intègre enfin les crédits liés à l'ensemble des fluides des bâtiments communautaires et de l'éclairage public des ZAE mais également les frais de carburant des véhicules du pool.

Son budget de fonctionnement 2024 (566 790 €) est en diminution par rapport à 2023 budget + DM (630 240 €).

Le budget d'investissement est élevé (4 200 000 €) du fait des travaux au siège de la CCT (1 900 000 €), la création d'un hangar (80 000 €), la mise en place d'un dégrilleur et une remise en état des sanitaires avec système anti calcaire (106 700 €), l'installation de 82 poubelles et de panneaux à côté des nouvelles bornes à verre (85 900 €), la rénovation ou création de l'éclairage public sur les zones d'activité (220 650 €), l'achat d'un véhicule utilitaire (34 000 €)...

1.1 **Retours sur l'année 2023**

1.1.1 Entretien des espaces verts

En interne, le service patrimoine a effectué **143** interventions d'entretiens espaces verts réparties sur **15** sites :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - 7 zones d'activités | → 72 interventions, |
| -6 Bassins d'orage | → 21 interventions |
| -1 parking de gare | → 32 interventions, |
| - Siège CCT | → 18 interventions. |

Le coût total pour ces interventions internes est estimé à 33 500€.

A cela, il convient d'ajouter 2 interventions réalisées par l'entreprise Loiseleur :

- | | |
|---|------------|
| - sur le bassin d'orage de Neuilly en Telle : | → 10 645€, |
| - sur le grand rond-point des portes de l'Oise de Chambly : | → 7 380€. |

En externe, le marché d'entretien des espaces verts, d'élagage et du balayage des ZA et parkings, comprend plusieurs interventions sur l'année :

- lot 1** : l'entretien des espace verts (tontes, taille de haies...) par l'entreprise Loiseleur pour → 36 335€

-lot 2 : l'élagage des arbres des zones d'activités par l'entreprise Loiseleur → 30 195€

-lot 3 : Balayage des zones d'activités et parkings par l'entreprise SITA → 22 172€.

Des achats de matériels ont également été réalisés durant l'année 2023 afin de travailler avec des outils conformes aux missions demandées.

Les achats les plus conséquents ont été l'achat d'un broyeur de végétaux (2 110€) et d'un camion benne (46 530€).

En parallèle de ces missions, le service espaces verts a travaillé sur la valorisation des ronds-points des Portes de l'Oise, le projet aboutira au premier trimestre 2024.

1.1.2 Entretien et suivi des bâtiments :

En fonctionnement, l'entretien et le suivi de la maintenance des bâtiments sont réalisés chaque année afin de maintenir en bon état ces équipements et afin de respecter les obligations réglementaires qui incombent aux Etablissements recevant du public (contrôle et vérifications techniques).

Cette réglementation s'impose aussi bien au siège de la CCT, qu'aux deux gymnases ainsi que pour le nouveau local de la petite enfance situé à Puiseux le Haubergier. Ces réglementations comprennent notamment la vérification du SSI, le désenfumage, le système de chauffage, etc...

A cela, s'ajoutent les contrats d'entretien et de maintenance concernant le système d'alarme intrusion, l'entretien et la maintenance des toitures, des panneaux d'affichage sportif, des défibrillateurs, des bornes de recharge électrique, de la vidéoprotection du parking de la gare de Chambly.

Divers investissements ont été réalisés en 2023 comprenant d'importantes réparations, des améliorations ou remplacements.

CCT : Démarrage des travaux de rénovation et extension du siège mi-octobre.

Durée de l'opération : 15 mois

Budget : 3,6 M € TTC dont 1,9 M engagés en 2023.

- Diagnostic technique de sécurité du monte-charge → 1 110€

Gymnase de Ste Geneviève : 94 561 €

Gymnase de Noailles : 46 760 €

Par ailleurs, une étude programmatique a été lancée afin d'amorcer une réflexion sur la rénovation et l'agrandissement de ces 2 bâtiments

En effet, il convient de rénover ces bâtiments afin d'améliorer leur performance énergétique tout en intégrant un agrandissement afin de répondre aux évolutions des besoins de la population.

Piscine Aquathelle :

-Achat suite commission de sécurité de bacs de rétention pour produits chimiques → 6 840 €

Aire d'accueil des gens du voyage :

-Installation d'un bardage sur les 15 emplacements → 17 950€

1.1.3 L'éclairage public

-Audit et création d'un portail de géolocalisation de l'ensemble des points lumineux → 36 766€

1.1.4 La signalétique :

- Pose de 3 panneaux signalétiques complémentaires → 3 096€

Démarré en 2022, le remplacement des panneaux « Bienvenue en Thelloise » a continué en cette fin d'année sur la commune de Mello.

1.2 Projections 2024

1.2.1 Entretien des espaces verts

Du renouvellement de matériels est prévu afin de continuer à équiper les agents avec des outils de travail adaptés.

Budgétairement, il est donc notamment prévu l'achat d'un taille haie (600 €), d'un souffleur (700 €) et d'une tronçonneuse (700 €).

Le budget entretien des espaces verts et voies intègre le balayage, l'élagage, la tonte et le débroussaillage des sites gérés en externe (115 250 €).

En interne, le coût d'entretien des espaces verts est évalué à 33 500 €

1.2.2 Entretien et suivi des bâtiments

Les différents contrats répondant à la réglementation et à la maintenance seront bien entendus prolongés et actualisés.

Dans la continuité du renouvellement de notre flotte automobile vétuste, l'achat d'un véhicule utilitaire est prévu **(35 000€)**.

CCT :

Les travaux de réaménagement des locaux ont débuté au dernier trimestre 2023, une somme de 1700 000 € est donc inscrite au budget. A cela, s'ajoute l'achat de nouveaux mobiliers afin de remplacer certains bureaux vieillissants, et accueillir de nouveaux agents (5 000 €).

L'agrandissement du garage avec la création d'une Mezzanine commencera au premier trimestre 2024 (80 000 €).

Création d'un espace France Services multisites :

Les Espaces France Services étant mis en place sur plusieurs communes du territoire, afin de pouvoir pallier les déplacements des agents, un véhicule supplémentaire sera pris en location (465€/mois). Lorsqu'il ne sera pas utilisé pour l'EFS, il sera mis à disposition des services comme l'ensemble des véhicules du pool.

Gymnase de Sainte Geneviève :

L'installation d'un système de fermeture et d'ouverture d'un rideau séparateur dans la salle d'évolution est prévu (15 600€).

Gymnase de Noailles :

Comme réalisés en 2023 pour le gymnase de Ste Geneviève, l'installation d'une vidéoprotection et le remplacement du système d'accès seront effectués (12 944€).

Aire d'accueil des gens du voyage :

L'installation d'un dégrilleur sur la microstation de l'AGV est prévue en 2024 (48 000 €) afin de retenir les détritiques et permet le prétraitement des eaux usées.

1.2.3 Eclairage public

En fonctionnement, il est prévu une provision en cas d'intervention sur les candélabres **(10 000 €)**.

En investissement et en partenariat avec le SE60, il est prévu la modernisation de l'éclairage public avec passage en LED sur 4 zones d'activité :

- ZA Noailles

- ZA Portes de L'Oise et des Pointes à Chambly
- ZA Novillers- Ste Geneviève

Budget de 163 000 € (subventions déduites).

1.2.4 La signalétique

Le remplacement des panneaux « Bienvenue Thelloise » se poursuivra tout au long de l'année 2024 sur les communes (23 panneaux à créer et 7 à déplacer).

2. Le Service de la Commande Publique

Au sein du pôle technique et sous la direction du DGA, ce service est chargé de la préparation, de la passation et du suivi des DSP mais également des marchés de tous ordres que lance la CCT. Il accompagne à ce titre les services opérationnels.

Il est par ailleurs l'interlocuteur privilégié du délégataire RECREA dans le cadre de la gestion de la piscine Aquathelle et du prestataire ACGV qui gère l'aire d'accueil des gens du voyage.

Son budget comprend également les crédits relatifs à l'ensemble des assurances souscrites par la Thelloise (hors assurances du personnel sur le budget des ressources humaines), les frais d'avocat ou de conseil ainsi qu'une provision dans le cadre de contentieux.

2.1 La Piscine AQUATHELLE

La gestion de la DSP :

Concernant la fréquentation, celle-ci continue d'augmenter et l'année 2023 vient confirmer la tendance observée entre 2021 et 2022 (+ 43 000 entrées).

Le renouvellement de la DSP :

En octobre 2023 (CC du 12 octobre), la société RECREA a été désignée pour assurer la gestion et l'exploitation de l'équipement, ainsi que pour réaliser les travaux d'extension.

Ce contrat prend effet au 1^{er} janvier 2024 et a une durée de 9 années.

Le coût total des travaux est de 5 930 000 € HT.

Dans ce cadre, en 2024 est budgété un montant de 980 000 € en fonctionnement pour les contributions de mise à disposition de l'équipement pour l'accueil des scolaires (de la primaire à la sixième) et pour les contributions d'obligation de service public (notamment l'accès à l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, large amplitude horaire...).

Une subvention initiale de 500 000 € et une contribution d'investissement en année 1 de la DSP seront budgétées en investissement en 2024 afin de lancer les travaux, soit un total de 1 400 000 €.

Travaux de rénovation et d'extension

Pour la réalisation de ces travaux, le permis devrait être déposé début janvier 2024, et après purge des délais de recours, les travaux devraient commencer en juin 2024, pour une durée globale d'exécution de 16 mois avec 14,5 mois de travaux.

L'opération, effectuée en site occupé, prévoit 2 extensions et aura peu d'incidence sur l'activité de la piscine. En effet, uniquement 15 jours de fermeture sont prévus lors de la période de travaux.

Pour rappel, ces travaux comprennent la réalisation d'une plaine de jeux extérieurs, d'un bassin d'activité (rectangulaire d'environ 125 m² avec 2 à 3 longueurs de nage de 20 m d'environ) et d'un espace bien être composé d'équipements humides (hammam, sauna, mur de sel, douches hydromassantes et douche à seau) et d'un espace tisanderie/ relaxation).

Les espaces bassin d'activité et bien être devraient être ouverts en septembre 2025 et la plaine de jeux extérieure pour l'été 2025.

Globalement, le coût des travaux (5 930 000 € HT) apparaît supérieur à l'enveloppe financière allouée au projet au stade du programme (valeur octobre 2022) mais réaliste et cohérent au regard des surfaces développées, des prestations proposées et de l'actualisation à date de remise des offres.

2.2 L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV)

La société ACGV est le gestionnaire de l'aire d'accueil depuis le 1^{er} juillet 2022 et ce pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 30 juin 2026.

82 000 € sont prévus au BP 2024 pour rémunérer le prestataire étant précisé qu'il est prévu les recettes suivantes :

- Droits de place + remboursement des fluides gens du voyage : 40 000 €
- Dotation de fonctionnement ALT 2 (CAF) en fonction du nombre de places et du taux d'occupation : 43 000 €.

2.3 Le suivi des marchés relatifs à la rénovation et à l'extension du siège social de la CCT

Les travaux de cette opération de rénovation extension comportent 12 lots, dont 11 marchés ont été notifiés en octobre 2023. Le lot carrelage faïence a été lui notifié en décembre 2023.

Après un mois de période de préparation, les travaux ont commencé le 6 novembre 2023.

C'est la société EUROVIA, titulaire du lot 1 relatif à la voirie et réseaux qui a effectué les terrassements, à la suite la société MCK, titulaire du lot gros œuvre réalise l'extension.

Le montant des travaux, sur la base des marchés notifiés s'élève à 2 629 637,59 € HT, soit une moins-value de 6% par rapport à l'estimation.

A ce stade de l'opération et comme le prévoit le marché, des avances ont été versées aux titulaires qui en ont fait la demande.

3. Les autres fonctions supports

3.1 L'Informatique et la Téléphonie

Pour rappel, le service NTIC a pour missions d'assurer la sécurité, l'entretien et la maintenance du réseau informatique et du matériel informatique de la CC Thelloise. Il accompagne également les services pour l'installation et l'amélioration des logiciels métiers et licences utilisateurs.

Deux agents interviennent en temps partiel pour accompagner les services dans cette évolution et pour assurer la maintenance de 1^{er} niveau.

La maintenance et la sauvegarde du réseau est assurée par notre prestataire ISICOM avec lequel un partenariat fort a été créé.

Le RGPD est une thématique intégrée par ce service afin d'être conforme à la réglementation. Ainsi, après l'audit, un travail a été mené afin de mettre en conformité les différents supports utilisés par les services.

L'enjeu de la sobriété numérique est également très important et différentes actions ont été amorcées par le service.

Enfin, ce service sert également d'intermédiaire entre les habitants ou mairies et le SMOTHD concernant le déploiement du Très Haut Débit (THD). Le renfort du service par une assistante à mi-temps est envisagé en 2024.

3.1.1 Retours sur 2023

Le système informatique :

Après une forte évolution et modernisation du système informatique avec notamment le déploiement des ordinateurs portables et la sécurisation du réseau, l'année 2023 a marqué la continuité de cet engagement.

En effet, nous avons été accompagnés par l'ADICO et avons conduit une refonte de notre arborescence réseau avec un double objectif, sécuriser les droits d'accès et réduire le nombre de dossiers en supprimant les doublons.

En termes de sécurité, l'adhésion à la solution MailnBlack a été réalisée sans nouveau coût, étant donné qu'elle est financée par le plan France Relance.

Le logiciel des Haltes-garderies a été remplacé durant le dernier trimestre afin de simplifier la gestion des structures (13 000 €).

La téléphonie :

Un nouveau système a été déployé en début d'année 2023 afin de moderniser et d'automatiser l'accueil téléphonique de la CCT.

Ce nouveau système apporte également de nouvelles fonctionnalités plus pratiques et permet de répondre au téléphone tout en étant en télétravail.

Le Très Haut Débit :

Un nouveau recensement a été réalisé en fin d'année 2022 et en début d'année 2023.

Suite à ce recensement, une nouvelle convention a été signée fin août afin de déployer 179 prises supplémentaires. Après participation du Département et du SMOTHD, la CC Thelloise finance 60 % de ces nouvelles prises (soit 88 000 €).

Elles ont quasiment été toutes déployées fin décembre 2023.

Pour rappel, sur les 1286 prises prévues dans la convention signée en septembre 2021, 71 % ont été construites, le solde correspond à des prises collectives pour lesquelles, les lotisseurs ou promoteurs doivent réaliser un dossier de préfibrage.

Le système d'information géographique :

Suite aux demandes des mairies ou en interne par les services, un grand nombre de cartes a encore été créé cette année.

Afin de partager ces informations, une cartothèque a été créée afin que chaque service puisse retrouver des cartes dont il aurait besoin.

Consciente des enjeux d'adressage, la CCT a adhéré en 2023 à la charte d'adresse locale en tant qu'organisme d'accompagnement. L'objectif est d'accompagner les communes afin de favoriser les bonnes pratiques et de créer leur base d'adresse locale qui alimentera la Base Nationale des Adresses (BNA).

3.1.2 Projections pour l'année 2024

Le système informatique :

Les contrats de logiciels et de maintenance sont bien entendu reconduits en 2024. Peu d'évolutions sont prévues cette année.

Néanmoins, une réflexion sera menée dans le courant de l'année concernant les serveurs de la CCT. En effet, 3 serveurs sont vieillissants.

Enfin, dans l'objectif d'améliorer la sécurité des données et de répondre aux enjeux de sobriété, un audit sera réalisé avec le prestataire ISICOM pour déterminer l'orientation pertinente qui devra être prise.

Le Très Haut Débit :

Depuis le Conseil Syndical du SMOTHD du 25/10/2023, celui-ci prend en charge à 100 % les constructions de nouvelles prises THD.

Ainsi, une nouvelle procédure a été mise en place par le SMOTHD et la CCT n'a plus besoin de réaliser un recensement auprès des communes pour connaître les besoins en prises fibre.

Cependant, la CCT accompagne toujours les habitants et mairies pour les informer sur la marche à suivre.

Une feuille de route numérique sera réalisée en 2024 afin de formaliser :

- le développement du numérique au sein des services de la CCT
- l'inclusion numérique et l'accompagnement des habitants aux usagers du numérique
- les opportunités qu'offre le numérique pour continuer à développer l'action publique de la CCT
- le renforcement de la sécurité informatique

3.1.3 Enjeux en cours et à venir

La sobriété numérique :

En tant que structure publique, la CCT doit faire preuve d'exemplarité en matière de réduction des émissions de GES. Ainsi, une démarche de sobriété numérique a été initiée cette année.

En effet, en interne, des premières actions ont été mises en place en supprimant par exemple les dossiers en doublons situés sur le réseau informatique ou en utilisant des outils moins énergivores (exemples : teams au lieu de l'envoi systématique de mails pour des messages informels).

Un partenariat avec Orange a également été signé afin de mettre en place une collecte citoyenne des anciens téléphones portables qui seront recyclés et dont les bénéfices seront reversés à l'association EMMAUS.

Durant les 4 derniers mois de l'année, l'ADICO a également animé auprès des agents de la CCT, 4 ateliers de sensibilisation à la sobriété numérique.

Ces ateliers sont le préalable à une démarche de réalisation d'une stratégie numérique responsable en 2024 et obligatoire au 1^{er} janvier 2025. Elle devra inclure une mesure de l'empreinte environnementale du système d'information, un plan d'action ainsi que des indicateurs de suivi.

Des choix techniques au moment des achats de matériel seront alors nécessaires pour s'inscrire dans cette stratégie.

La définition de cette stratégie sera réalisée en 2024 grâce à l'accompagnement de l'ADICO.

L'inclusion numérique :

Comme chaque année, la CCT anime chaque semaine des ateliers numériques sur 3 communes afin d'accompagner notamment les seniors dans leurs démarches en ligne.

Le partenariat avec Orange prévoit aussi un engagement pour l'égalité numérique responsable afin de réduire toutes les formes de fractures numériques et permettre à chacun d'accéder au matériel et aux usages dématérialisés.

Dans ce cadre, en 2023, un atelier a été animé conjointement avec Orange pour la prise en main du smartphone. 2024 verra une action de sensibilisation au sein des collègues.

La sécurité informatique :

Dans ce domaine également, les enjeux sont forts. En effet, les données numériques sont très sensibles et il convient de mettre tout en œuvre pour se prémunir de toute attaque extérieure qui pourrait mettre en péril le fonctionnement et l'activité de la CCT.

3.2 Le Secrétariat Général

Le Secrétariat général assure l'accueil physique et téléphonique de la CCT, la préparation et le suivi des instances (bureau communautaire, commissions, conseil communautaire).

Le Secrétariat Général centralise également les commandes alimentaires liées aux manifestations ou gros évènements organisés par la CCT. Le service gère également en interne les fournitures administratives, la documentation (veille juridique) et le suivi des archives. Le budget de ce service porte également les frais d'affranchissement de la CCT.

A compter de 2024, le Secrétariat Général pilotera également l'espace France Services multisites qui sera labellisé d'ici mars 2024.

L'offre de services comprendra :

- Un bouquet de services obligatoires : il s'agit d'accueil, d'informations et d'accompagnement de premier niveau que les agents France Services assureront pour le compte de neuf opérateurs. Cette prestation prendra la forme d'un accueil téléphonique mais également d'accueils physiques hebdomadaires en plusieurs points du territoire. Les agents auront également la possibilité d'orienter les habitants vers les opérateurs en cas de besoin d'accompagnement de second niveau.
- Une offre de services complémentaires s'appuyant notamment :
 - ❖ Sur les ateliers informatiques à destination des habitants, organisés par notre collectivité depuis plus de 20 ans. Ces ateliers gratuits sont proposés dans 3 communes du territoire : Le Mesnil-en-Thelle, Sainte-Geneviève et Hondainville, sur 3 demi-journées.

- ❖ Sur les prestations et permanences déployées sur le siège de la CC Thelloise à Neuilly en Thelle, à savoir :

Habitat/Logement

- ADIL : 2 matinées par mois
- CAUE : 1 matinée par mois
- Mise en place du guichet unique de la demande de logement social par la CC Thelloise en 2024

Création d'entreprise

- CCI (création d'entreprise) : 1 matinée par mois
- En projet pour 2024 : *Mise en place d'un accompagnement de proximité (1^{er} accueil, orientation) pour les porteurs de projet d'entreprise par le pôle du Développement Territorial de la CC Thelloise*

- ❖ Des accueils physiques organisés en 4 lieux du territoire chaque jour de la semaine du lundi au vendredi : Abbecourt, Villers Saint Sépulcre, Sainte Geneviève, Neuilly-en-Thelle.

Le choix des lieux a été réalisé dans un souci de maillage cohérent du territoire, permettant aux habitants de se déplacer sur des distances courtes.

Le budget 2023 du service porte uniquement sur des dépenses de fonctionnement. Le montant prévu est de 103 280€.

Le traitement des archives

L'intervention de 108 jours sur 3 ans (36 jours par an à raison de 3x par mois) du CDG a débuté le 1^{er} janvier 2022 (taux horaire à 40 €) pour traiter ses archives papier. Cette mission doit permettre d'apurer notre passif et de tenir compte des versements à venir.

Pour 2024, le volume d'intervention du CDG sera de nouveau minoré par rapport à 2023, le CDG n'étant pas en capacité d'assurer le volume d'heures prévues à la convention. La prestation et le coût des éliminations sont estimés à 11 600 €.

Le CDG interviendra donc à hauteur de 168 heures en 2024.

4. La communication

Les principales actions menées en 2023 sont les suivantes

- L'élaboration du bilan de mi-mandat
- La réalisation du support de communication sur la charte des valeurs partagées du personnel de la CC Thelloise
- La publication de 4 Mag par an
- La réalisation du rapport d'activité annuel de la CC Thelloise
- La participation au travail de réalisation d'un guide des randonnées (en lien avec le développement territorial et le service Urbanisme)
- La participation au travail de réalisation d'un guide touristique (en lien avec le développement territorial)
- L'actualisation de nos panneaux d'entrée de territoire

En 2024, le budget de fonctionnement du service est estimé à 109 000 euros, en légère augmentation par rapport à 2023, dont 37 000 € consacrés à l'impression en externe de nos supports et 38 500 € de frais de distribution du Mag (distribution aux entreprises des zones d'activité prévue) mais également de prestations diverses (reportages photos et vidéos). S'agissant de la distribution, le choix a été fait depuis plusieurs années de passer par des associations d'insertion.

L'évolution sur deux années du site internet de la CCT est également envisagée pour un montant de 17 000 € (maintenance comprise). L'objectif est double :

- Faire que le site soit aux normes d'accessibilité (Lisibilité : contrastes, typographies... et navigation : arborescence)
- Faire évoluer les rubriques pour répondre aux attentes des services : Espace France Services / système de communication avec accès dédié pour la petite enfance et les assistantes maternelles / cadastre solaire / tourisme.

5. Les aides aux communes

5.1 Le fonds de développement communautaire

Le fonds de développement communautaire permet de contribuer à la réalisation de projets communaux structurants (projets d'investissements) ayant une vocation intercommunale.

Les projets/dépenses concernent les thématiques suivantes :

- La culture
- La santé
- Le sport
- La sécurité (pas de critère d'intérêt communautaire)

Et d'une manière plus générale, tout projet d'équipement structurant à vocation intercommunale (hors champ de compétence de la CCT).

Compte tenu des projets déposés sur 2024 une enveloppe de 131 000 € est inscrite au titre du fonds de développement communautaire 2024.

5.2 Les aides à l'apprentissage de la natation

La CC Thelloise verse une participation annuelle aux communes éloignées de la piscine Aquathelle, dans le cadre de l'apprentissage de la natation en faveur des classes de grande section, CP, CE1 et CE2.

La participation est fixée hors transport à hauteur du montant de la grille tarifaire de l'Aquathelle.

Les communes concernées sont les suivantes : Berthecourt, Heilles, Mouchy-le-Châtel, Noailles, Ponchon, Saint Félix et Villers Saint Sépulcre.

Le montant total provisionné en 2024 est de 12 000 € dans l'attente de la fréquentation réelle constatée (réalisé 2023 : 8 000 €).

5.3 La participation aux frais de fonctionnement des gymnases de Chambly et Neuilly-en-Thelle

Cette participation correspond aux dépenses de fonctionnement des gymnases en contrepartie de la mise à disposition de ces équipements aux collèges concernés pour les communes de Chambly et de Neuilly-en-Thelle. Elle est provisionnée au BP 2024 pour un montant de 80 000 € (montant identique à 2023).

5.4 Le fonds de concours à certains EAJE du territoire

Les modalités d'attribution du fonds de concours, aux communes et syndicats intercommunaux gérant des EAJE qui accueillent des enfants hors commune mais du territoire communautaire, demeurent inchangées :

- 5€ par heure de présence et par enfant,
- Être situés sur le territoire communautaire,
- Être gérés en régie directe (commune ou syndicat intercommunal),
- Les enfants devront être domiciliés sur le territoire communautaire hors commune d'implantation de la structure.

Un nouvel Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant géré par le syndicat intercommunal SIVU RURAL'OISE, situé sur le territoire communautaire, bénéficie de la participation au fonds de concours depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le fonds de concours, correspondant aux heures effectués sur l'année 2022 pour les structures de Chambly et Uilly Saint Georges, a donné lieu au versement des sommes ci-dessous au cours de l'année 2023 :

Villes	Chambly			Uilly Saint Georges			TOTAL		
	Nombre enfants accueillis	Nombre heures	Montant versé	Nombre enfants accueillis	Nombre heures	Montant versé	Nombre enfants accueillis	Nombre heures	Montant versé
CA 2022	15	2 973	14 865,00 €	11	2 866	14 327,50 €	26	5 839	29 192,50 €

Une projection du fonds de concours des heures pour l'année de 2023 amène à budgéter la somme de 61 000 € pour le budget 2024.

5.5 Les frais de transport des ALSH durant les vacances scolaires

La société GRISSEL est le titulaire du marché à compter du 4 juillet 2022 pour une durée de 36 mois. Les demandes de transport pour l'année 2023 sont stables par rapport à 2022. Un total de 150 bons de commandes a été reçu : 133 réalisés, 15 annulations et 2 refus.

Ci-dessous le tableau détaillé :

2023

Gestionnaire	Commune	Montant alloué	Montant utilisé	Montant restant	Nombre de transport fait	Annulations	Refus
ILEP	ABBECOURT	3 600,00 €	1 597,67 €	2 002,33 €	5	0	0
COMMUNE	ANGY	2 800,00 €	2 458,49 €	341,51 €	6	0	0
COMMUNE	BALAGNY SUR THERAIN	3 200,00 €	2 627,81 €	572,19 €	6	3	0
	BELLE-EGLISE	0,00 €	0,00 €	- €	0	0	0
SIBEPOVI	BERTHECOURT	4 400,00 €	3 132,07 €	1 267,93 €	7	3	0
ILEP	BLAINCOURT LES PRECY	2 800,00 €	0,00 €	2 800,00 €	0	0	0
SIV U RURAL'OISE	BORAN SUR OISE	2 000,00 €	1 815,71 €	184,29 €	4	0	0
ILEP	CAUVIGNY	2 800,00 €	2 086,63 €	713,37 €	3	0	0
COMMUNE	CHAMBLY CONTI	5 600,00 €	3 267,55 €	2 332,45 €	4	1	1
COMMUNE	CHAMBLY LEO LAGRANGE	5 600,00 €	2 577,25 €	3 022,75 €	4	1	0
SIV U RURAL'OISE	CIRES LES MELLO	2 000,00 €	1 742,95 €	257,05 €	4	0	0
ILEP	CROUY EN THELLE	3 200,00 €	1 448,36 €	1 751,64 €	4	1	0
ILEP	DIEUDONNE	2 800,00 €	1 637,18 €	1 162,82 €	3	0	0
ILEP	ERCUIS	2 800,00 €	1 454,91 €	1 345,09 €	4	1	0
ILEP	FRESNOY EN THELLE	2 800,00 €	1 559,31 €	1 240,69 €	4	0	0
ILEP	LACHAPELLE SAINT PIERRE	2 800,00 €	989,65 €	1 810,35 €	2	1	0
COMMUNE	LE COUDRAY SUR THELLE	4 000,00 €	2 100,16 €	1 899,84 €	8	1	0
	MELLO	0,00 €	0,00 €	- €	0	0	0
COMMUNE	MESNIL EN THELLE	5 600,00 €	5 367,56 €	232,44 €	22	1	0
ILEP	MORTEFONTAINE EN THELLE	2 800,00 €	2 165,04 €	634,96 €	6	0	0
COMMUNE	NEUILLY EN THELLE	3 600,00 €	3 419,10 €	180,90 €	8	0	1
COMMUNE	NOAILLES	5 600,00 €	4 915,26 €	684,74 €	7	0	0
SIV U RURAL'OISE	PRECY SUR OISE	2 800,00 €	2 085,69 €	714,31 €	6	0	0
ILEP	SAINTE GENEVIEVE	4 800,00 €	2 534,48 €	2 265,52 €	7	1	0
COMMUNE	ULLY SAINT GEORGES	4 400,00 €	2 034,60 €	2 365,40 €	6	0	0
ILEP	VILLERS SOUS SAINT LEU	2 800,00 €	1 425,22 €	1 374,78 €	3	1	0
		85 600,00 €	54 442,65 €	31 157,35 €	133	15	2

III Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes relevant des secteurs Assainissement collectif -SPANC GEMAPI

La CC Thelloise assure depuis 2017 la compétence en matière d'assainissement collectif et non collectif pour le compte de ses communes.

Elle a également délégué à différents syndicats la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Préservation des Inondations » dite GEMAPI.

Enfin, la CCT doit anticiper le transfert de la compétence « eau potable » dont la date butoir a été fixée à 2026 et mène actuellement une étude (assistance à maîtrise d'ouvrage).

A - BUDGET GENERAL : COMPETENCE EAU POTABLE

Dans le cadre du transfert réglementaire de la compétence eau potable, la CCT a lancé en 2023 une mission, confiée à un groupement de cabinets compétents dans les domaines technique, juridique et financier,

Cette mission comprend trois phases :

- PHASE 1 : Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic des services afin de disposer d'une vision claire et précise de la compétence telle qu'elle est mise en œuvre actuellement.
- PHASE 2 : Analyse de différents scénarios de prise de compétence afin qu'un choix soit acté.
- PHASE 3 : Accompagnement de la collectivité et des structures actuellement gestionnaires dans la mise en œuvre concrète du transfert afin que celui-ci soit effectué de façon optimale.

La réunion de lancement a eu lieu le 20 septembre 2023 et a rassemblé l'ensemble des maires et présidents de structures actuellement compétentes. La collecte des données et les rencontres avec les actuels maîtres d'ouvrage ont été entamées dans la foulée.

L'état des lieux complet (phase 1) sera présenté au printemps 2024. L'analyse des scénarios quant aux modalités concrètes de transfert de compétence sera réalisée par les cabinets pour ensuite être discutée au niveau de la CCT. In fine, le choix du scénario retenu sera acté au cours de l'année 2024.

Comme souligné lors de la réunion de lancement, il s'agit pour la CCT de mettre en place une organisation et une gouvernance lui permettant de maîtriser totalement et directement pour l'ensemble du territoire le petit cycle de l'eau (Eau + Assainissement) aussi bien en termes de gestion que de tarifs. L'objectif ultime est de rendre le meilleur service aux usagers aux meilleurs tarifs en répondant de manière efficiente aux diverses obligations règlementaires liées au service de l'eau potable.

B- BUDGET ANNEXE GEMAPI

La CCT a confié la gestion de la compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à trois syndicats :

- Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT) ;
- Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches (SIBE) ;
- Syndicat de la Thève et affluents (SITRARIVE).

Bien que n'ayant pas adhéré à ce syndicat, la CCT paye également des contributions à l'Entente Oise-Aisne.

Les contributions aux syndicats Gemapi sont amenées à augmenter en conséquence de :

- Le lancement de la procédure d'émergence d'un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) sur le bassin du Thérain.
- Les éventuelles extensions de compétence, notamment, en matière de gestion des eaux pluviales de ruissellement en partie extra-urbaine avec transfert et adhésion « à la carte » aux syndicats précités.

Les contributions de la CCT (pour un montant prévisionnel de 180 k€ environ) constituent une majeure partie de ses dépenses relatives à la compétence GEMAPI. Les recettes qui permettent d'assurer le financement de ces contributions sont apportées par la Taxe Gemapi que perçoit la CCT.

En complément, la CCT, au travers de ses compétences en matière de GEMAPI et de protection et mise en valeur de l'environnement, a souhaité promouvoir l'animation en milieu scolaire visant à sensibiliser les plus jeunes à la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques.

C'est pourquoi, elle continue à soutenir financièrement les établissements scolaires dans la mise en place de « classes d'eau ». Ainsi, lors du vote du budget 2022 puis 2023, une ligne de crédit a été allouée pour ce dispositif. Celui-ci a vu plusieurs classes bénéficier des aides et le dispositif est donc reconduit pour 2024. Deux établissements scolaires ont déjà déposé un dossier.

Enfin, la CCT a également lancé un dispositif « classe d'eau élus ». L'ambition est de permettre à ceux-ci de développer leurs connaissances dans le domaine de la gestion de la ressource en eau. Chaque journée de classe d'eau a lieu sous forme de visites de sites thématiques et d'échanges avec les acteurs locaux.

Une première journée a été organisée en 2023 sur la thématique « ruissellement ». D'autres devraient suivre en 2024.

Le budget annexe prévisionnel sera :

En fonctionnement, le budget est équilibré à hauteur de 375 000 €.

Dépenses : contributions aux syndicats et l'organisation des classes d'eau à l'attention des scolaires et des élus

Recettes : taxe GEMAPI et l'excédent reporté.

En investissement, le budget est équilibré à hauteur de 15 000, les dépenses étant dédiées à l'acquisition de matériels.

C - BUDGET ASSAINISSEMENT

Les budgets assainissement collectif et non-collectif ont été fusionnés fin 2023. Néanmoins chaque compétence étant strictement indépendant, les budgets sont présentés de manière indépendante.

En 2024, les grandes lignes du budget assainissement (pour la partie assainissement collectif) sont les suivantes :

En investissement, le budget 2024 est équilibré à hauteur de 9 821 000 € pour la partie assainissement collectif et de 54 100 € pour le SPANC

Les dépenses relatives à l'assainissement collectif comprennent notamment :

- le déficit du résultat de la section d'investissement provisoire à hauteur de 2 500 k€,
- les travaux inscrits en AP/CP avec reliquat, pour un montant de 723 k€,
- les nouveaux travaux inscrits pour 1 685 k€ et les provisions pour les futurs travaux de réhabilitation/reconstruction de la station de Cires lès Mello (1849 k€),
- les études dites d'investissement (diagnostics,...) pour 455 k€,
- l'aide ou la mise en conformité des raccordements des particuliers (cf. ci-après) pour 150 k€ (celles-ci sont perçues en recettes dans le cadre de des aides accordées par l'Agence de l'Eau),
- le remboursement du capital des emprunts pour 1 399 k€,
- les amortissements de subventions pour 915 k€.

Elles s'équilibreront **en recettes** par :

- le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 7571 k€.
- l'amortissement des biens immobilisés pur 1800 k€.
- l'aide ou la mise en conformité des raccordements des particuliers (150 k€).

Remarque* : Les subventions ne sont pas inscrites budgétairement tant que ne sont pas reçus les accords formels des financeurs (l'Agence de l'Eau et Conseil Départemental).

En fonctionnement, les dépenses seront déclinées comme suit :

Assainissement collectif : 10 938 000 €

Spanc : 98 000 €

En **fonctionnement**, le montant des dépenses d'assainissement collectif et recettes sera inscrit à hauteur de 11 536 000 €

Les **recettes** comprendront notamment:

- l'excédent du résultat de la section de fonctionnement estimé à 7000 k€,
- les redevances d'assainissement (part collectivité) estimées à 2 635 k€,
- les titres PFAC à hauteur de 500 k€,
- la prime d'épuration attendue de 100 k€,
- les amortissements de subventions pour 915 k€.

Les **dépenses de fonctionnement** seront composées de :

- le virement à la section d'investissement pour un montant de 7 670 k€,
- les amortissements à hauteur de 1 800 k€,
- les intérêts d'emprunts pour 551 k€,
- la sous-traitance pour 175 k€,

La part « collectivité » de la redevance assainissement permet de financer principalement le remboursement des charges d'emprunts et la réalisation d'études règlementaires quand l'excédent dégagé permet la réalisation de travaux de réhabilitation ou de mise en conformité des ouvrages ainsi que les études diagnostiques et autres imprévus.

1. Travaux réalisés en 2023

En 2023, les principaux chantiers de travaux achevés par la CCT ont été les suivants :

1. PRECY SUR OISE – Réhabilitations de réseaux ;
2. HERMES – Traitement H2S sur des postes de refoulements ;
3. CIRES LES MELLO – Traitement H2S sur des postes de refoulements ;
4. BERTHECOURT – Mise en conformité de branchements.

2. Programme de travaux 2024

Une programmation pluriannuelle de travaux a été définie dans le cadre du comité de pilotage du **Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)** sur la base des études diagnostiques réalisées antérieurement. Les prévisions de nouveaux travaux pour 2023 sont donc issues du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) acté par Thelloise avec parfois des recalages de planning en raison du retard pris par certains projets antérieurs.

L'attribution du marché suivant ne se faisant que début 2024, les travaux seront réalisés après obtention des subventions courant 2024 :

Commune(s) où se déroulent les travaux	OPERATION PROJETÉE
VILLERS SOUS ST LEU	Réhabilitation d'un Poste de Refoulement

Ce projet est estimé à 75 k€ HT.

Suite à ceux de PRECY SUR OISE en 2023, des travaux de réhabilitation de réseaux de faible ampleur vont également être réalisés sur la commune de BLAINCOURT LES PRECY.

Comme annoncé antérieurement la CCT a démarré en 2023 la phase maîtrise d'œuvre de conception de différentes opérations :

Commune(s)	OPERATION PROJETÉE
CHAMBLY	Travaux de réhabilitation de réseaux - diverses rues
CAUVIGNY	Travaux de réhabilitation de réseaux – diverses rues
ST SULPICE	Mise en place d'un traitement du Phosphore sur la station d'épuration
DIFFÉRENTES COMMUNES	Travaux de mise en place de traitement du H2S et de sécurisation pour plusieurs postes de refoulement.

Le montant prévisionnel de travaux pour ces quatre projets est de l'ordre de 845 k€ HT (prestations connexes comprises). Des consultations de marchés publics vont donc être réalisées en 2024 et en fonction par la suite de l'obtention des subventions, les travaux devraient être lancés cette même année.

La CCT attendant encore fin 2023 certaines subventions, les travaux suivants ne seront réalisés qu'en 2024 :

SAINT FELIX	Travaux de mise en conformité de la station d'épuration : Liaison à Hermes
-------------	--

Le marché de travaux est d'un montant de 765 k€ HT (engagé en 2023).

De fait, le décalage de ce projet entraîne d'un autre connexe, dont la maîtrise d'œuvre conception ne sera lancée qu'à la suite :

SAINT FELIX	Travaux de réhabilitation de réseaux – diverses rues
-------------	--

Le montant prévisionnel de travaux est estimé à 500 k€.

D'autres opérations devraient potentiellement voir démarrer la phase **maîtrise d'œuvre conception** en 2024 :

Commune(s)	OPERATION PROJETÉE
CIRES LES MELLO	Mise en conformité de la station d'épuration
BERTHECOURT	Travaux de réhabilitation de réseaux – diverses rues

3. Aide aux particuliers pour la mise en conformité des raccordements

La CCT a passé une convention avec l'Agence de l'Eau concernant **la mise en conformité des branchements des particuliers** ce qui permet que les usagers puissent bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau (cette dernière ne versant jamais de subventions directes aux particuliers).

Une première tranche d'usagers dont le raccordement est non conforme a été sollicitée. Il s'agit avant tout de les inviter à déconnecter leurs eaux pluviales du réseau d'eaux usées, cette problématique engendrant des dysfonctionnements des ouvrages d'assainissement.

Environ cinquante dossiers ont été retenus fin 2023 et pourront bénéficier d'une subvention de 100% des travaux (plafonnée à 3 ou 4000 €uros selon les cas).

Le programme est ouvert à tous et d'autres usagers vont être sollicités sur la base des nouveaux rapports de non-conformité.

4. Etudes

La CCT a démarré en 2023, trois études diagnostiques sur les systèmes d'assainissement suivants :

- CIRES LES MELLO/MELLO (station d'épuration de Cires lès Mello) ;
- CROUY/ERCUIS/FRESNOY/MESNIL/ MORANGLES/NEUILLY (station d'épuration de Mesnil en Thelle) ;
- STE GENEVIEVE (réseau de collecte et de transfert).

Celles-ci seront achevées en 2024. Les diagnostics vont aboutir à la définition d'un programme d'actions prioritaires. Ces opérations seront réintégrées dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la CCT en fonction de leur caractère d'urgence.

La réhabilitation/reconstruction de la station d'épuration de Cires lès Mello apparaît déjà au sein du PPI comme un projet prioritaire et des provisions ont été constituées en conséquence.

À la suite, de nouvelles études sont programmées pour faire l'objet de consultations en 2024 (et réalisées en 2025) concernant les communes de :

- ANGY & BALAGNY SUR THERAIN ;
- CAUVIGNY ;
- NOAILLES.

En matière d'assainissement non collectif (ANC), la CCT fait réaliser le contrôle sur demande des usagers, des installations neuves ou à réhabiliter ainsi que les installations existantes, via une prestation de services.

Le marché de contrôle des installations d'assainissement non collectif a été attribué à la société VEOLIA en 2022 pour une période de 3 années maximum. Pour rappel, Thelloise n'applique pas de part « collectivité » et les montants de redevance pour les contrôles d'assainissement non collectif sont donc égaux aux tarifs du marché attribué au prestataire.

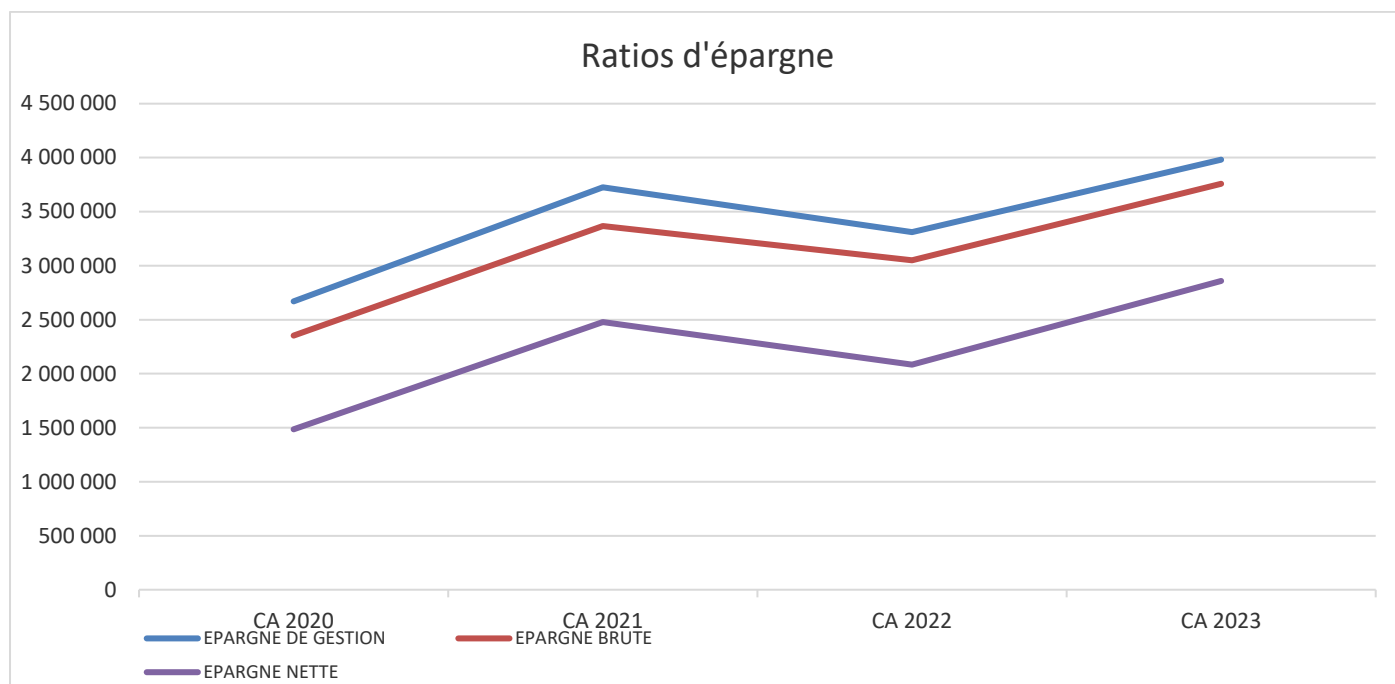
Comme pour le budget du service public de l'assainissement collectif, ce budget SPANC est équilibré en dépenses et en recettes. Pour ce qui est du fonctionnement, le prestataire réalise une centaine de contrôle par an (neuf ou vente).

La CCT budgète environ 12 000 € en dépenses (marché VEOLIA dans la rubrique « charges à caractère général ») et en recettes (redevances des usagers dans la rubrique « produit des services »). L'administré qui fait réaliser un contrôle paye directement le prestataire.

Enfin, la CCT rembourse les charges d'emprunts contractés en son temps par la commune du Coudray sur Thelle. En 2023, ces remboursements (rubrique « emprunts et dettes assimilées) sont intégralement couverts par les contributions des usagers concernés

IV Annexes

Ratios d'épargne :



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Population INSEE	61 553	61 725	62 315	62 466	62 528
EPARGNE DE GESTION	2 669 697	3 725 042	3 311 189	3 981 363	553 392
Par habitant	43	60	53	64	9
EPARGNE BRUTE	2 352 770	3 368 259	3 050 031	3 758 270	248 392
Par habitant	38	55	49	60	4
Remboursement du capital de la dette	867 713	889 765	967 157	899 660	1 000 000
EPARGNE NETTE	1 485 057	2 478 494	2 082 874	2 858 610	-751 608
Par habitant	24	40	33	46	-12

Ratios de la dette :

CAPACITE DE DESENDETTEMENT (= nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement disponible).						
	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CA 2023</u>	<u>Estimation 2024</u>	<u>Estimation 2025</u>
Encours Dette	12 486 561	13 010 874	13 117 800	10 979 838	10 212 532	10 957 558
Frais financiers nouveaux					1 500 000	1 500 000
Epargne brute = Recettes réelles - Dépenses réelles fonctionnement	2 589 083	2 441 151	5 576 078	3 968 704	2 512 000	2 387 000
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	4,82	5,33	2,35	2,77	4,66	5,22
Encours au 01/01						
Annuité de la dette	1 184 639	1 176 067	1 232 736	1 130 392	1 078 186	1 141 343
Intérêts	316 927	286 303	265 579	230 732	258 881	290 369
Amortissements	867 712	889 764	967 157	899 660	819 305	850 974
Taux moyen de la dette (intérêts / Encours)	2,54%	2,20%	2,02%	2,10%	2,53%	2,65%
Encours de la dette par habitant :						
Population INSEE	61 553	61 725	62 315	62 466	62 528	62 466
Encours/population INSEE	203	211	211	176	163	175
Moyenne de la strate	232	264	264	264	264	264
Annuité de la dette par habitant :	19	19	20	18	17	18
Ratio de surendettement (poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité, se mesure en %, si > 100 %, cela signifie que l'encours de la dette représente plus d'une année de fonctionnement)						
	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CA 2023</u>	<u>Estimation 2024</u>	<u>Estimation 2025</u>
Encours total dette/Recettes réelles de fonctionnement	55,84%	56,05%	57,03%	47,74%	44,40%	47,64%
Moyenne de la strate	55,50%	53,10%	53,10%	53,10%	53,10%	53,10%

Evolution des recettes fiscales et des dotations :

